

**SCP E.NICOLAS ET G.DELTEL
HUISSIERS DE JUSTICE**

Dossier : 42987

ASSOCIES

64, Boulevard Carnot

Boite postale 207

Rés. « Elysée Carnot »

Entrée Rue Delorme

06405 CANNES CEDEX

C.C.P.Marseille 1540 04 K

Téléphone :04-93-39-07-36

Fax :04-93-39-57-73

Ligne Constats : 04.93.39.07.45

scp.nicolas.deltel@wanadoo.fr

SITE INTERNET : www.huissier-cannes.com

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE QUATRE OCTOBRE**

VILLA DES CISTES

37, avenue du Roi Albert 06400 CANNES



A LA REQUETE DE :

Maître CARDON Didier, es qualité de mandataire judiciaire de la SARL [REDACTED] demeurant 15 impasse de l'Horloge à (06110) LE CANNET.

Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de Maître Valérie CARDONA, Avocat au barreau de GRASSE, dont le siège est à CANNES (06400), 88 Boulevard Carnot, « Les Elfes », Entrée C.

Je, Guillaume DELTEL, Huissier de Justice Associé, au sein de la Société Civile Professionnelle E.NICOLAS et G.DELTEL, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, près le Tribunal de Grande Instance de GRASSE, à la Résidence de CANNES, « Elysée Carnot », 64, Boulevard Carnot, soussigné,

Me suis rendu ce jour, à (06400) CANNES, 37 Avenue du Roi Albert, Villa Les Cistes, et ce, à l'effet d'y décrire comme d'en déterminer l'occupation des biens et droits immobiliers propriété de la SARL [REDACTED] et consistant en :

DESIGNATION DES BIENS

- UNE PROPRIETE

sise à (06400) CANNES, 37 Avenue du Roi Albert.

Références cadastrales de la parcelle : 000 CM 27

Contenance cadastrale de la parcelle : 2.750m²



2/ DESCRIPTION

La villa présente une superficie totale de 929,15m².

Elle est constituée de deux parties :

-une partie ancienne de 290,34m², de style belle époque au charme classique

-une partie contemporaine de 638,81m² agrémentée de larges terrasses et de grands volumes

Deux diagnostics distincts ont été réalisés et joints au présent descriptif.

GENERALITES

- Partie Moderne :

Volets roulants motorisés.

Le chauffage est assuré par un système de climatisation réversible.

- Partie ancienne :

Volets en bois persienne.

Le chauffage est assuré par un système de climatisation réversible.

La cuisine est équipée d'éléments hauts et bas en inox.

OCCUPATION

Les lieux sont inoccupés.



1/ PARTIE CONTEMPORAINE



REZ-DE-CHAUSSEE :

Porte blindée en bois, deux battants.



- Un hall d'entrée, (d'une superficie d'environ 14,11 m²)

Sol : pierre.

Murs : peinture.

Plafond : peinture avec spots intégrés.

Un ascenseur.

3 vitres fixes.





Depuis l'entrée, à droite ;



- Une salle de sport, (62,74m²)

La pièce est séparée du hall d'entrée par une porte vitrée et volet roulant motorisé.

Sol : sur les 2/3 de la pièce carrelage imitation bois ; et sur le dernier tiers un carrelage type mosaïque.

Plafond : spots encastrés.

4 baies vitrées coulissantes en aluminium blanc avec volet roulant motorisé,

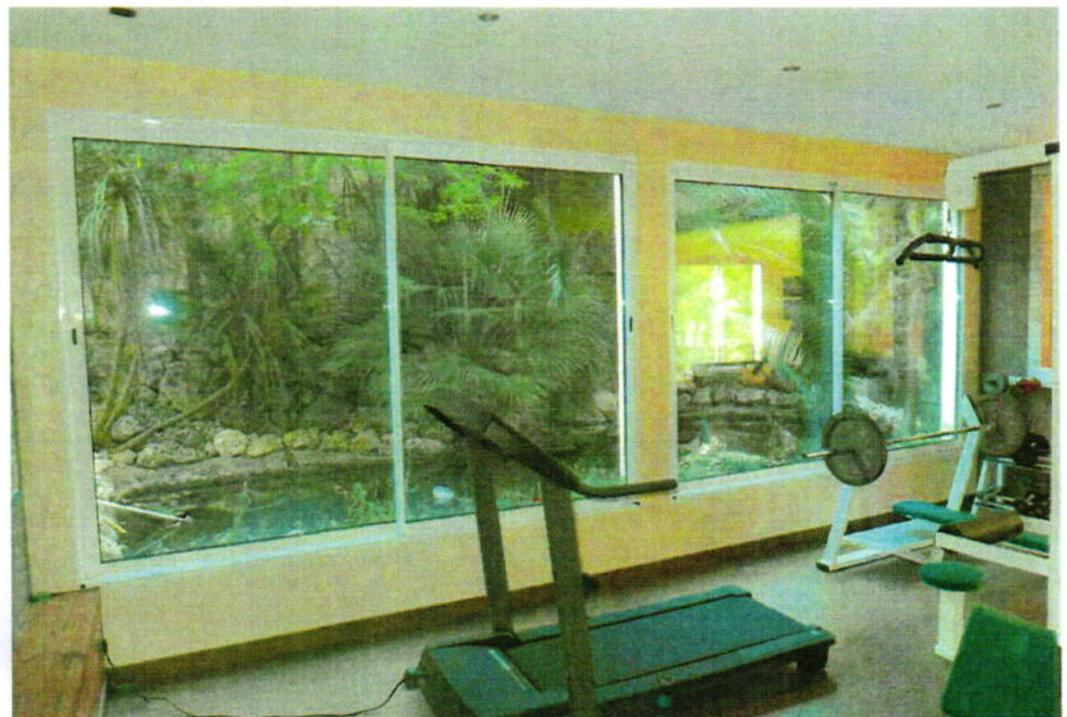
Dans le prolongement de la salle de gym ;

Un salon détente et bar,

Deux fenêtres coulissantes.

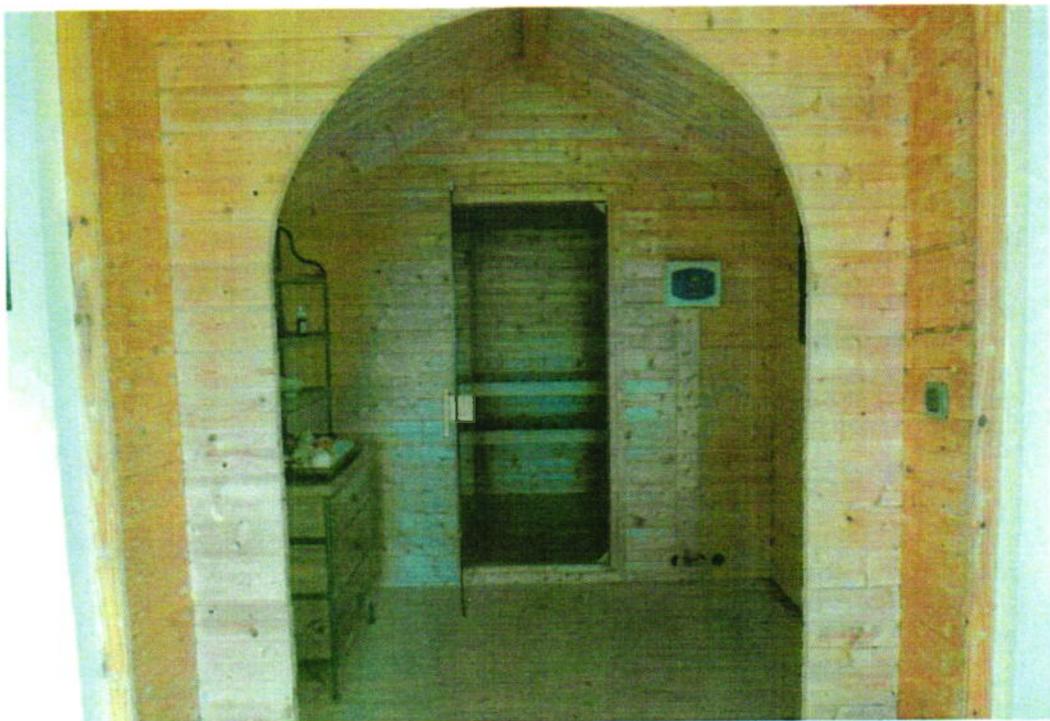
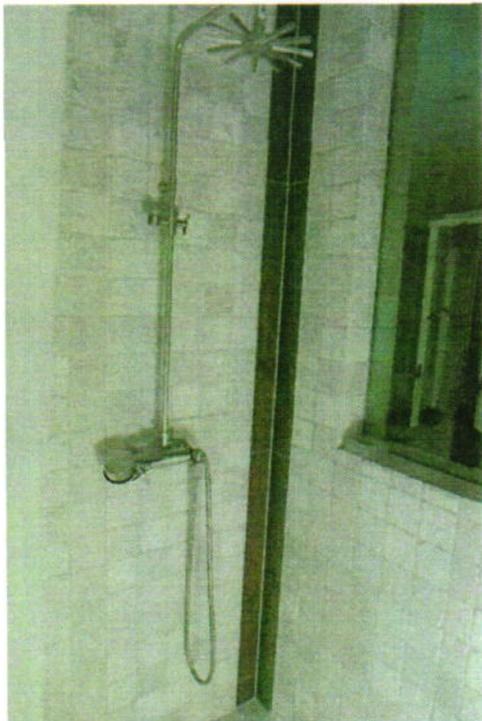
Douche maçonnée.

Un sauna.

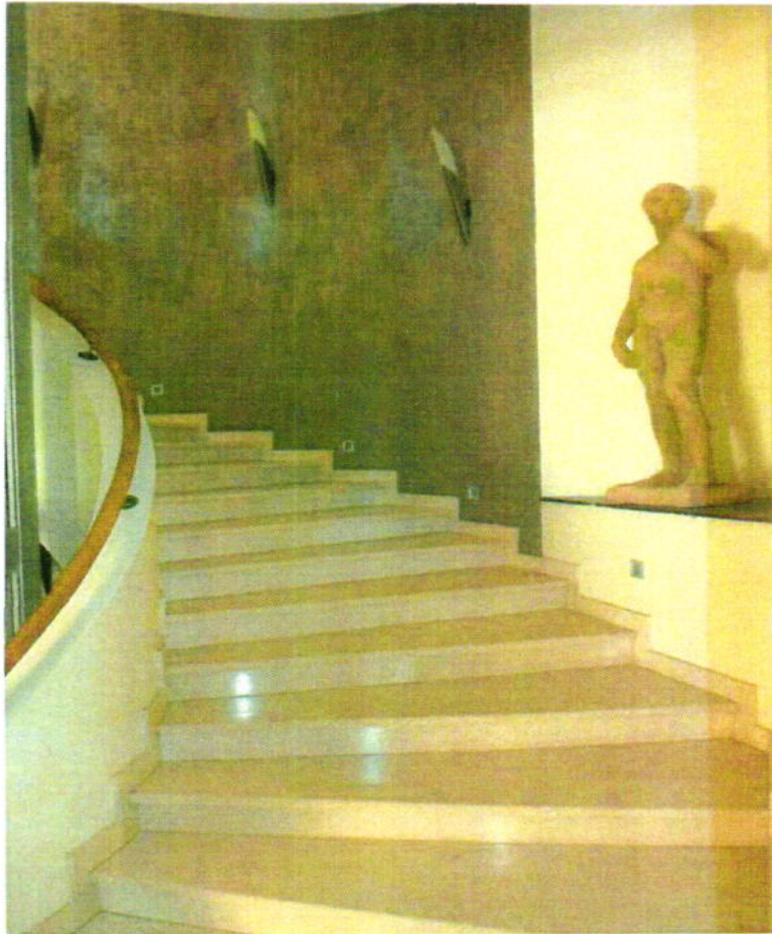








- **Un escalier menant au R+1,**
Sol : pierre.
Murs : peinture.



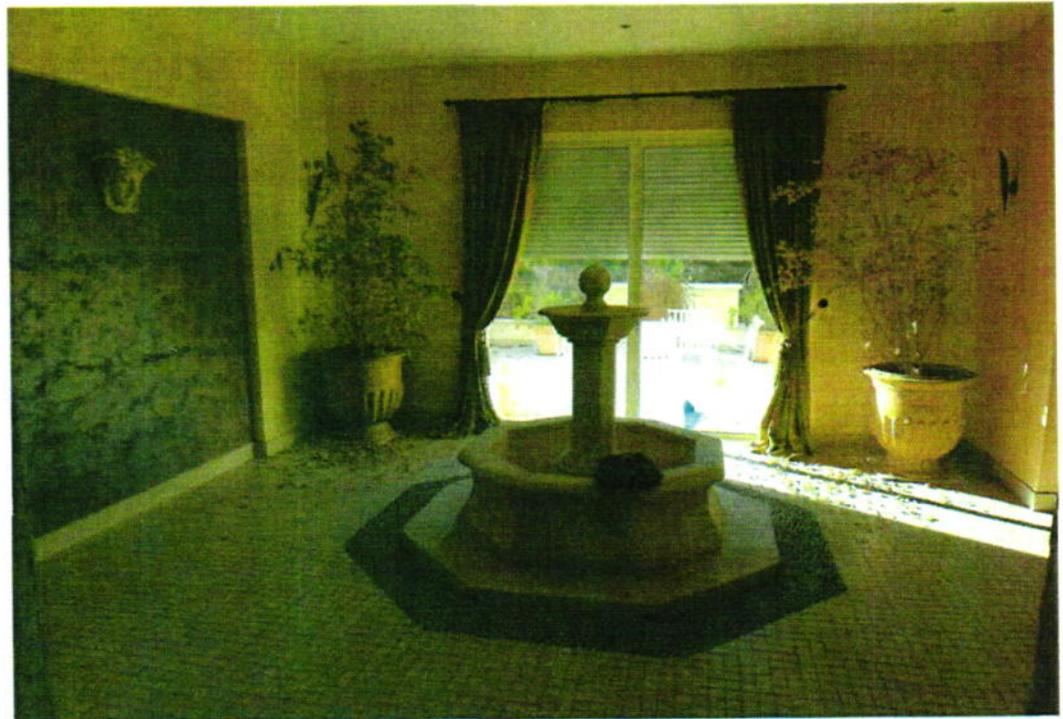
R+1 :

- **Un palier et hall (43,93m²)**
Sol : pierre.
Murs : peinture et pierres de parement en plâtre.





Dans la continuité ;
- Un hall avec une fontaine centrale.





A droite de la montée d'escalier :

- Une salle à manger, (62,92m²)

Sol : pierre.

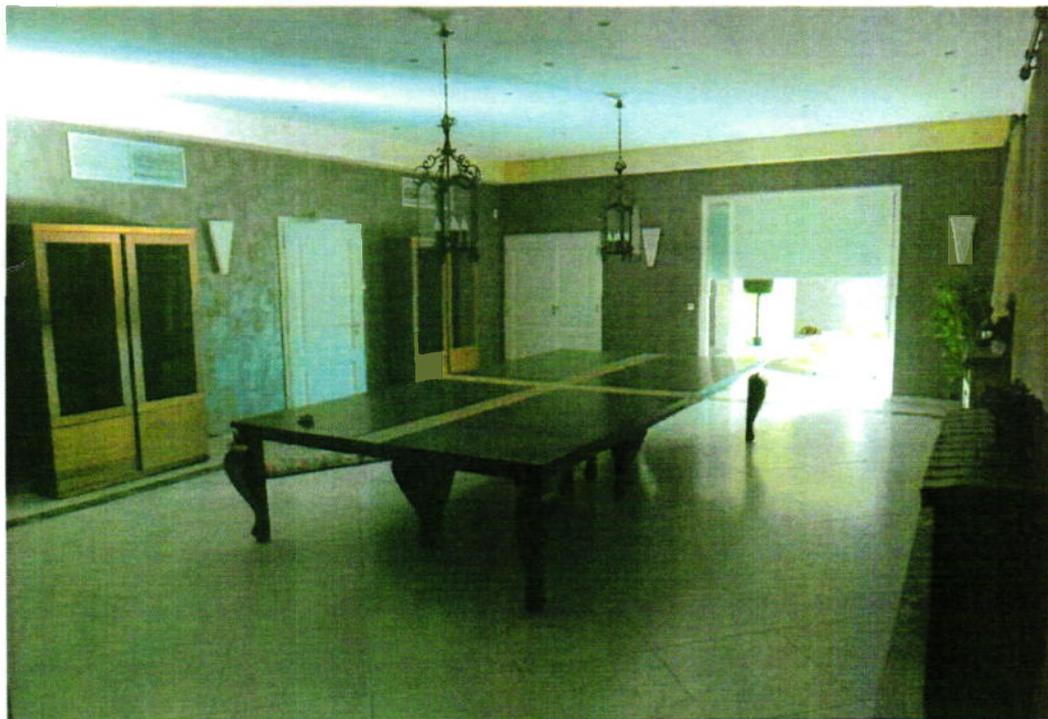
Murs : peinture.

Plafond : peinture avec spots intégrés.

Deux porte-fenêtre, deux battants, double vitrage, donnant sur terrasse.

Une fenêtre double battants.





Dans la continuité de la salle à manger ;

- Un couloir de distribution menant à la cuisine et à l'arrière cuisine

Sol : pierre.

Murs : pierre.

Plafond : peinture avec spots encastrés.



A droite dans le couloir ;

- Une cuisine (d'une superficie d'environ 46,15 m²),
La cuisine est équipée d'éléments hauts et bas en inox.
Ilot central.

Une fenêtre deux battants avec volet roulant électrique.

Une fenêtre oscillo-battante.





Dans la continuité de la cuisine ;

- Une buanderie,

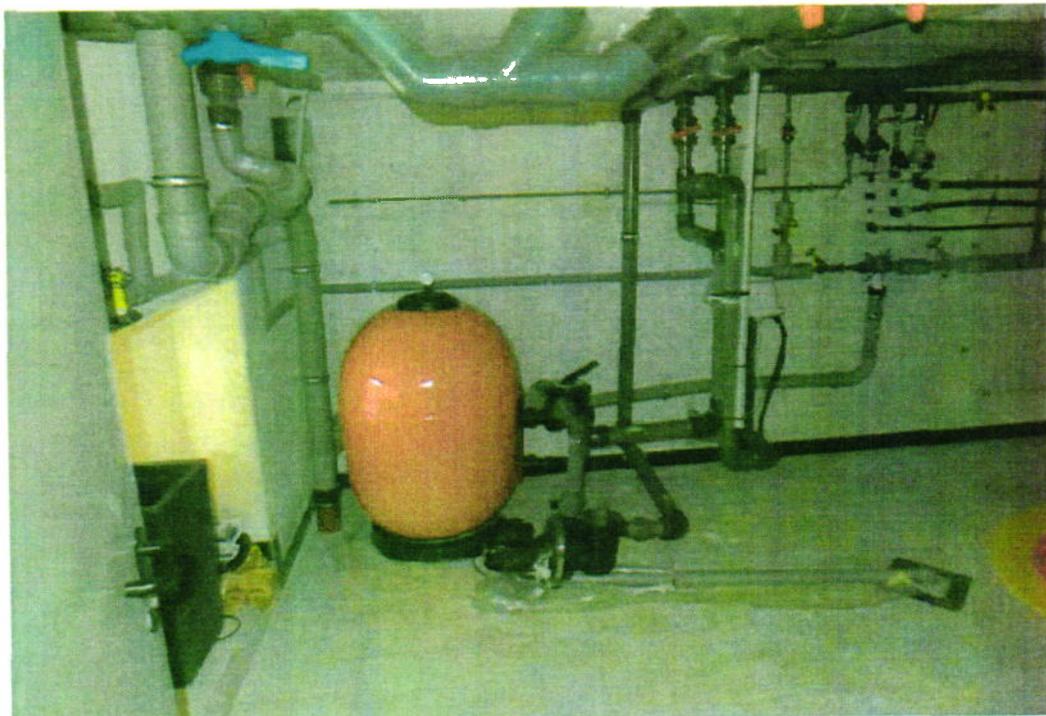
Sol : carrelage.

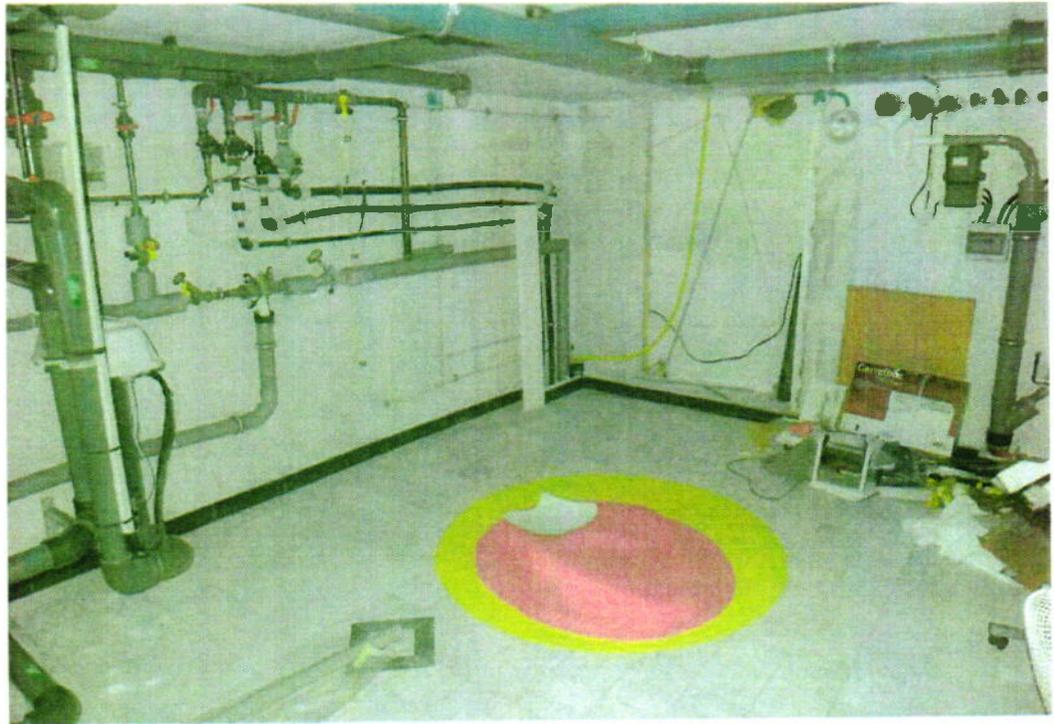
Murs : peinture.





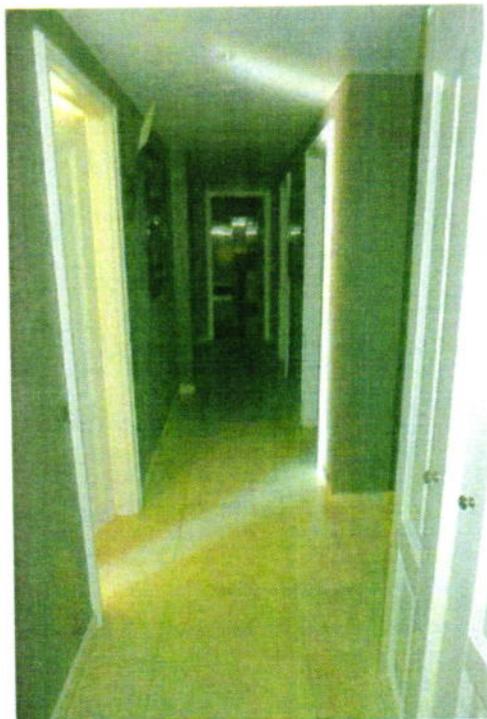
Après la buanderie ;
- Une pièce avec machinerie piscine.





- Un couloir qui longe la salle à manger,
Sol : pierre.
Murs : peinture.

Ensemble de placards.

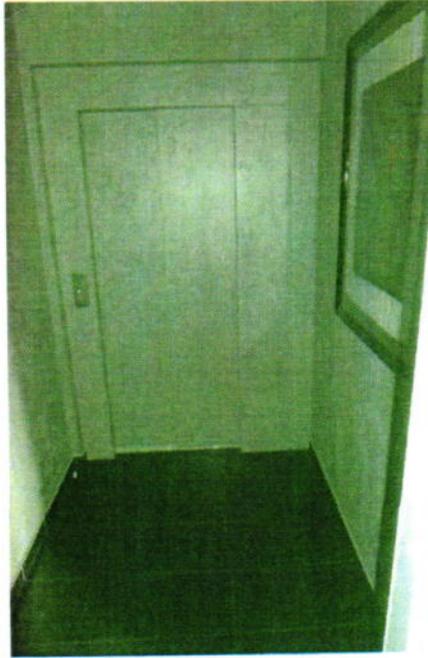


1^{ère} porte à droite ;

- Un escalier descendant au rez-de-chaussée.

2^{ème} porte à droite ;

- Accès ascenseur.



3^{ème} porte à droite ;

- Un WC.



A gauche, depuis le palier du R+1 :



- Une suite de Maître,
Couloir de distribution avec de nombreux placards intégrés.
1^{ère} porte à gauche, un premier dressing.



2^{ème} porte à gauche, un second dressing.



Chambre 37,7m² :

Sol : parquet.

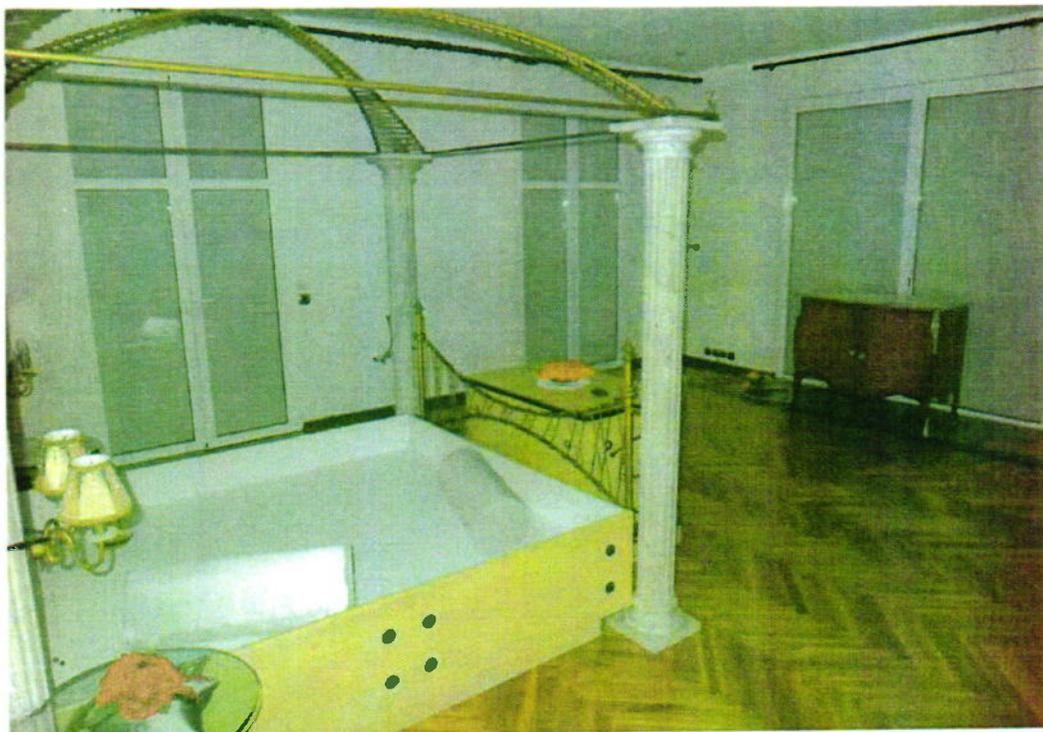
Murs : peinture.

Plafond : peinture et spots intégrés.

Deux porte-fenêtre, deux battants, donnant sur terrasse.

Une baie vitrée coulissante.





Au fond du couloir de distribution de la suite de Maître,

- Une salle de bains attenante 29,79m²,

Salle de bains entièrement en pierre avec baignoire, double vasque, WC, douche.

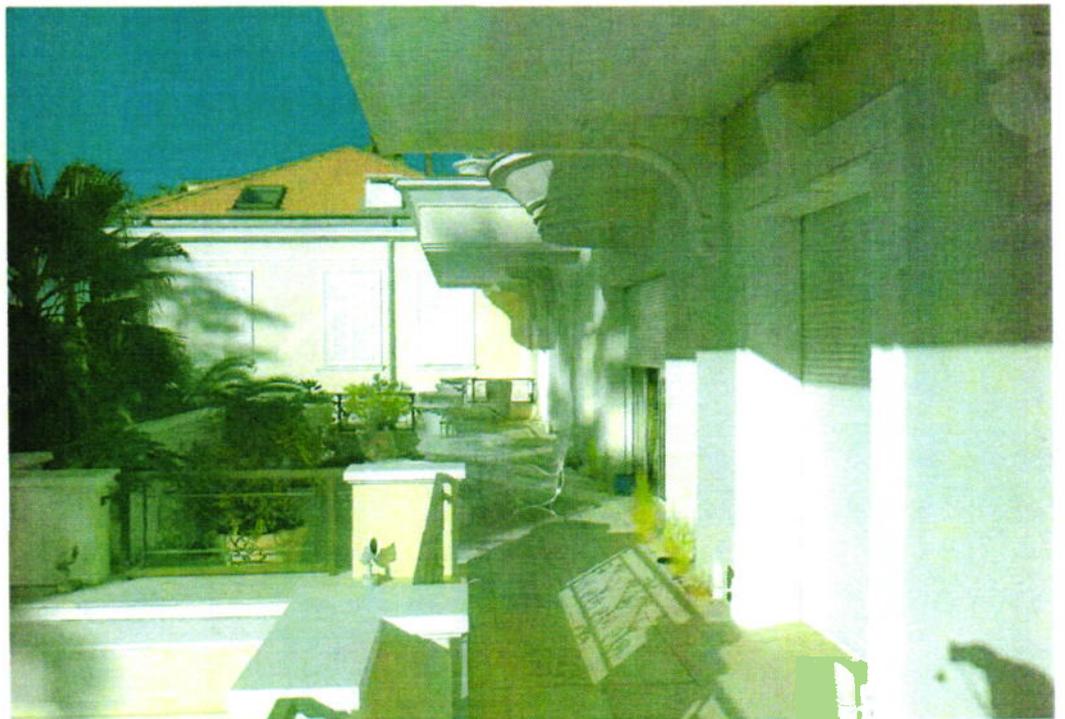
Une baie vitrée coulissante donnant sur terrasse avec volet roulant électrique.





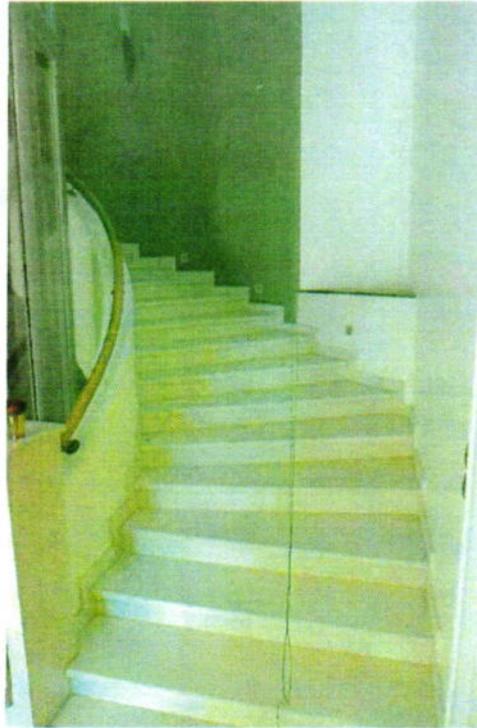


- Terrasses,





J'emprunte l'escalier menant au R+2 :



R+2 :

- Un grand séjour, (d'une superficie d'environ 196,02 m²)

Sol : pierre

Murs : peinture.

Cheminée centrale.

La pièce est entièrement équipée de fenêtres coulissantes et baies vitrées coulissantes donnant sur terrasse plein sud.

Ascenseur de service.

Devant le séjour ;

- Une grande terrasse en trois parties,

Vue mer et îles de Lérins.



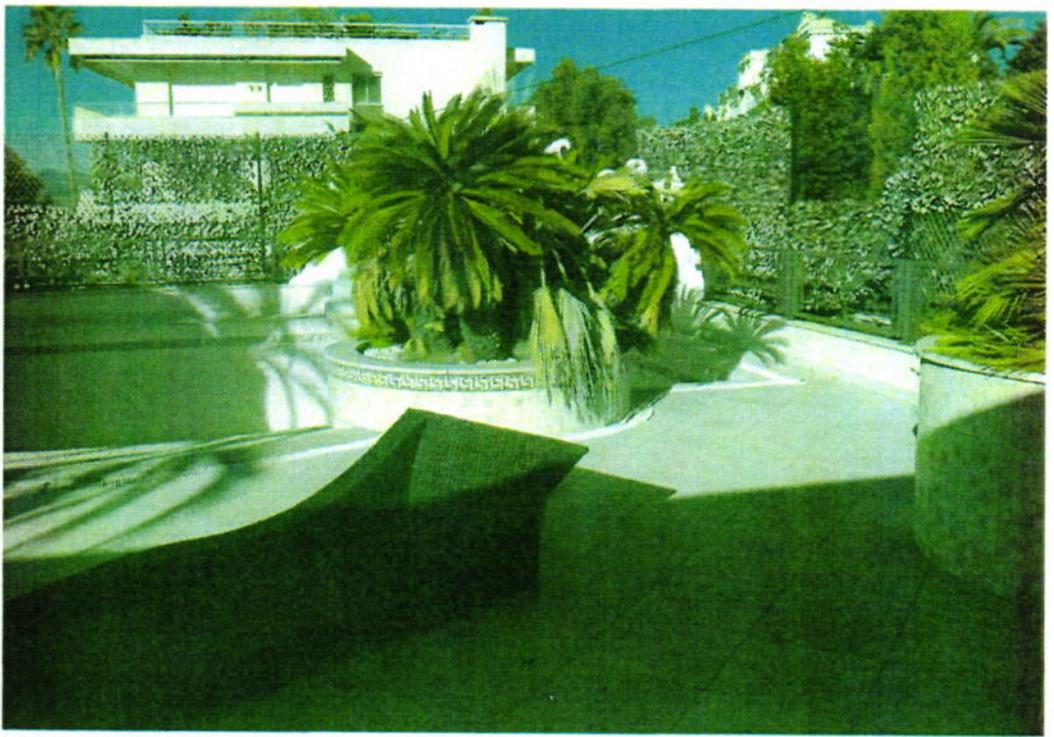


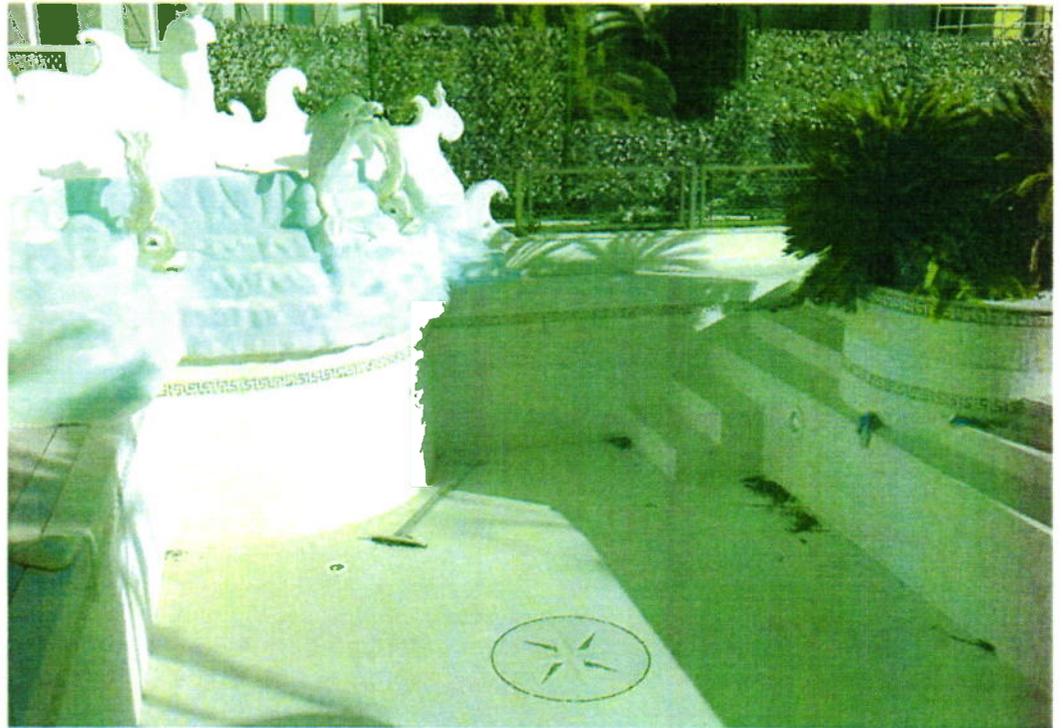


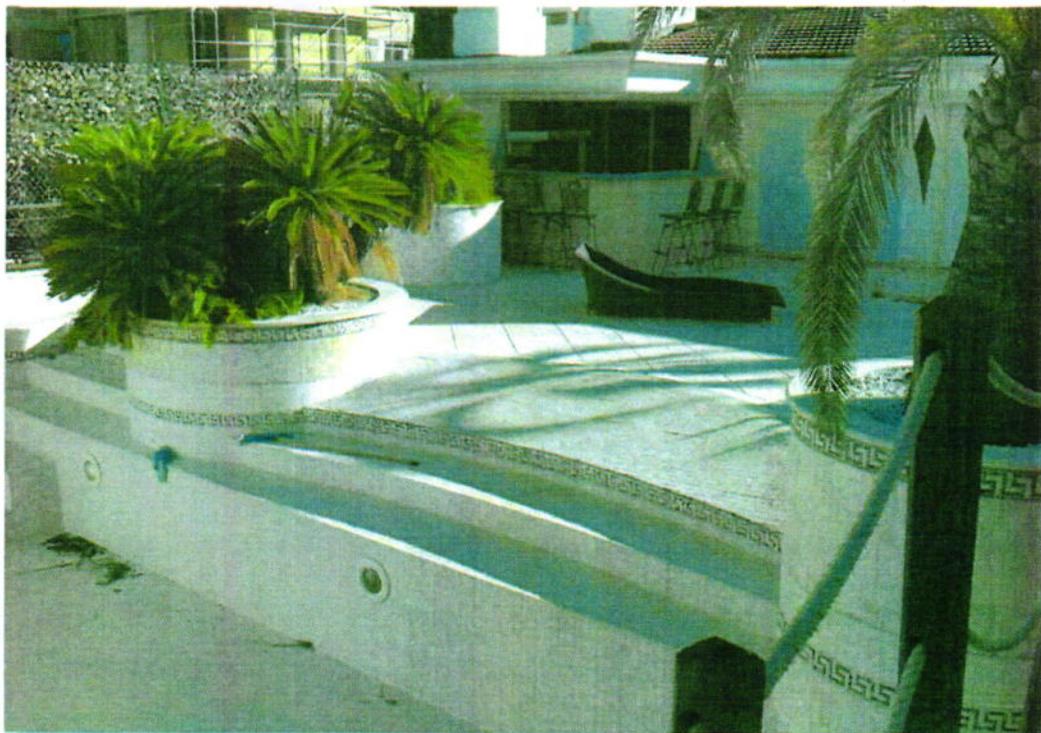


Partie Est : terrasse avec piscine sur le toit et coin bar, qui communique avec l'aile ancienne de la villa.









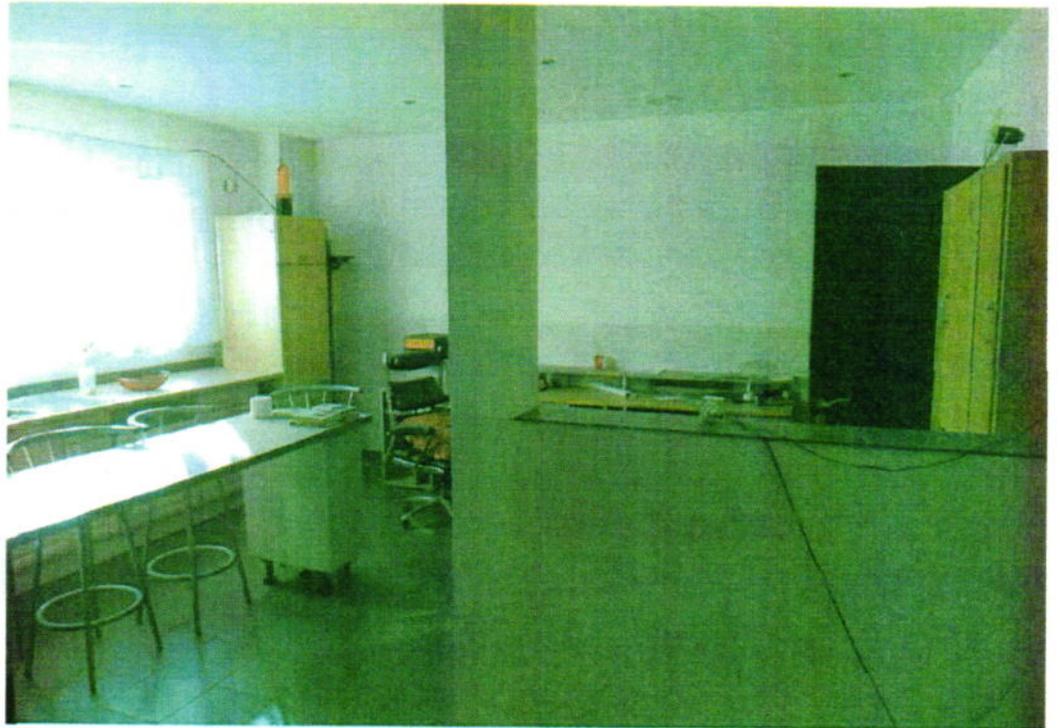
SOUS-SOL :

Le sous-sol est desservi également par l'ascenseur principal et l'ascenseur de service.

- Une partie Garage,
Environ 8 places de stationnement.

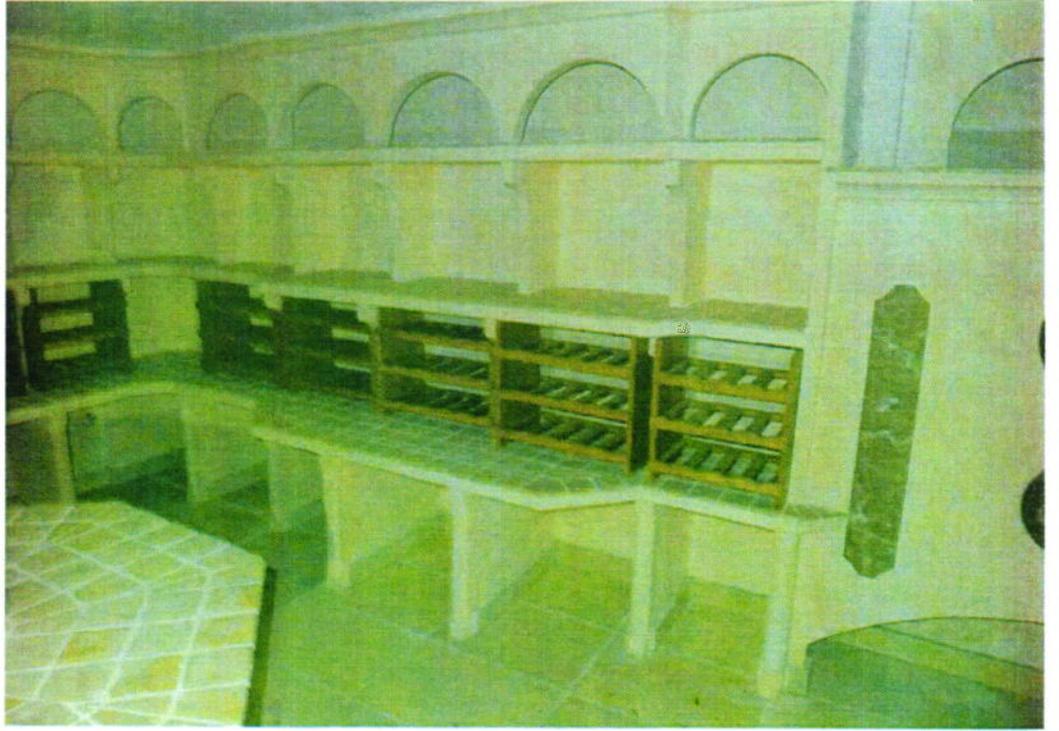


-Poste de surveillance avec salle d'eau comprenant une douche et un WC. (28,12m²)



- Une Cave à vin avec salle de dégustation.





- Une salle de cinéma.



- Locaux techniques.

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° SAPAR 2416

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Villa Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES Propriétaire : S [REDACTED]	Réf. Cadastre : NC Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Date de construction : Non communiquée
--	--

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

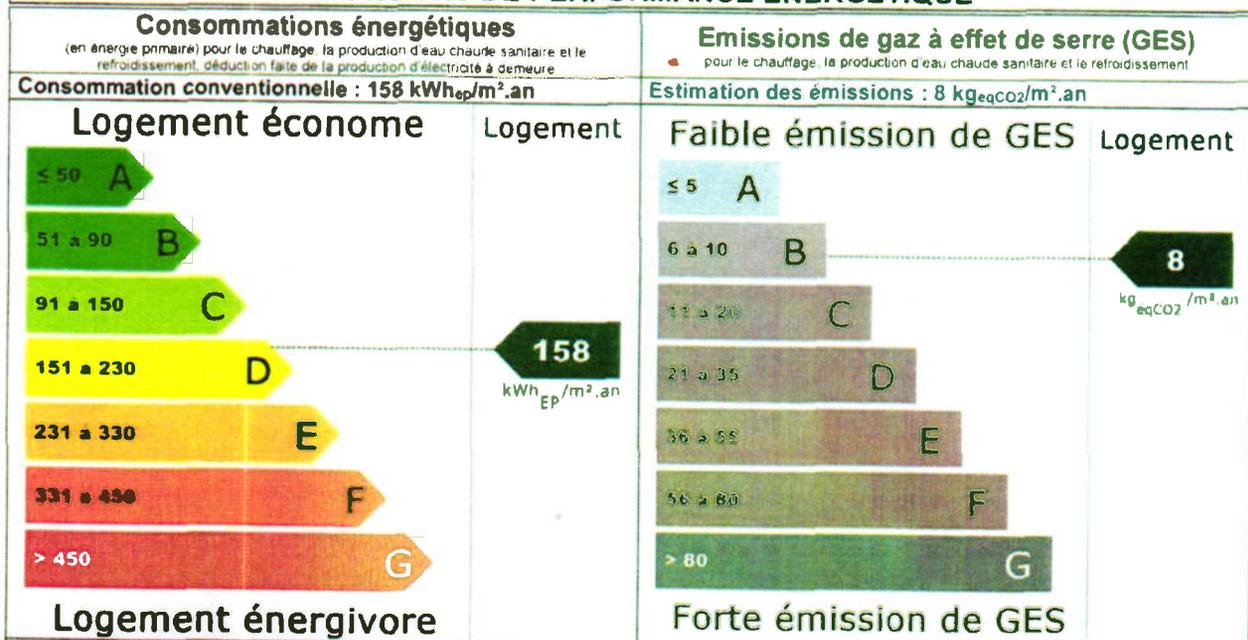
Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :

638,810 m²

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE



DIAGNOSTIC GAZ

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Note de Synthèse

RELEVÉ DE SURFACES

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Villa	Adresse : Villa Les Cistes
Référence Cadastre : NC	37 avenue du Roi Albert
	06400 CANNES
	Propriété de : [REDACTED]
	Villa Les Cistes
	37 avenue du Roi Albert
	06400 CANNES
	Mission effectuée le 04/10/2018
	Date de l'ordre de mission : 01/10/2018
	N° Dossier : SAPAR 2416 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 638,81 m²

(Six cent trente-huit mètres carrés quatre-vingt-un)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Commentaire
Entrée, hall, escaliers	RDC	14,110 m ²	
Salle de sport	RDC	62,740 m ²	
Palier 1er et hall	1er	43,930 m ²	
Dégagement, placards n°1	1er	11,980 m ²	
Dressing n°1	1er	8,810 m ²	
Dressing n°2	1er	10,570 m ²	
Salle de bains, wc	1er	29,790 m ²	
Chambre de Maître	1er	37,700 m ²	
Salle à Manger	1er	62,920 m ²	
Dégagement	1er	12,850 m ²	
Buanderie	1er	0,000 m ²	
Local piscine	1er	0,000 m ²	
Cuisine	1er	46,150 m ²	
Dégagement, placards n°2	1er	13,260 m ²	
Sanitaires (lavabo, wc 1 et 2)	1er	7,780 m ²	
Dégagement ascenseur n°1	1er	2,670 m ²	
Salon, salle à manger	2ème	196,020 m ²	
Palier, escaliers	1er SS	0,000 m ²	
Garages	1er SS	0,000 m ²	
Dégagement ascenseur n°2	1er SS	0,000 m ²	
Wc	1er SS	0,000 m ²	
Cave à vin	1er SS	0,000 m ²	
Salle de dégustation	1er SS	0,000 m ²	
Salle de cinéma	1er SS	0,000 m ²	
Local technique	1er SS	0,000 m ²	
Débarras	1er SS	0,000 m ²	Pièce encombrée. Surface approximative
Dégagement machinerie ascenseur	1er SS	0,000 m ²	
Machinerie ascenseur	1er SS	0,000 m ²	Pièce encombrée. Surface approximative
Studio - poste de surveillance	RDJ	28,120 m ²	
Salle d'eau, wc - poste de surveillance	RDJ	4,310 m ²	
Appartement 2 pièces - Séjour, cuisine	RDJ	28,910 m ²	
Appartement 2 pièces - Chambre	RDJ	11,560 m ²	
Appartement 2 pièces - Salle d'eau, wc	RDJ	4,630 m ²	
Total		638,810 m²	

JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Entrée, hall, escaliers	RDC	9.950 m ²	Escaliers
Salle de sport	RDC	0.550 m ²	Marches
Salle de sport	RDC	7.600 m ²	Sauna
Palier 1er et hall	1er	10.250 m ²	Escaliers
Buanderie	1er	25.720 m ²	Local technique
Local piscine	1er	21.940 m ²	Local technique
Sanitaires (lavabo, wc 1 et 2)	1er	0.350 m ²	Hauteur < 1,80 m
Palier, escaliers	1er SS	5.010 m ²	Sous-sol
Palier, escaliers	1er SS	10.000 m ²	Escaliers
Garages	1er SS	230.700 m ²	Sous-sol
Dégagement ascenseur n°2	1er SS	40.780 m ²	Sous-sol
Wc	1er SS	1.150 m ²	Sous-sol
Cave à vin	1er SS	47.600 m ²	Sous-sol
Salle de dégustation	1er SS	48.300 m ²	Sous-sol
Salle de cinéma	1er SS	27.450 m ²	Sous-sol
Local technique	1er SS	32.300 m ²	Sous-sol
Débarras	1er SS	8.050 m ²	Sous-sol
Dégagement machinerie ascenseur	1er SS	4.160 m ²	Sous-sol
Machinerie ascenseur	1er SS	7.340 m ²	Sous-sol
Appartement 2 pièces - Séjour, cuisine	RDJ	1.150 m ²	Marches
Total		540.350 m²	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez	Commentaire
Balcon	1er	0.000 m ²	Pas d'accès
Terrasse n°1	1er	58.700 m ²	Surface approximative
Terrasse n°2	2ème	0.000 m ²	Pas d'accès
Balcons	2ème	0.000 m ²	Pas d'accès
Terrasse piscine	2ème	189.000 m ²	Surface approximative
Total		247.700 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certifiçal vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Conseils Diag qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à NICE, le 08/10/2018

Nom du responsable :
BOUSCATIER NANDA



Le Technicien :
José DOMINGUES



DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER

Référence [REDACTED] 2416

Le 08/10/2018

Bien : Villa
Adresse : Villa Les Cistes
37 avenue du Roi Albert
06400 CANNES

Référence Cadastre : NC

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

[REDACTED]

Date de visite : 04/10/2018
Opérateur de repérage : DOMINGUES José

Page de garde

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments <p>Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle</p> <p>Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propane ou butane</p> <p>Distributeur de gaz : GrDF</p> <p>Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Rapp [REDACTED]</p>	<p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</p> <p>Réf. Cadastre : NC</p> <p>Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997</p>
--	---

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : <p>Nom : [REDACTED]</p> <p>Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : <p>Nom : SARL SAPAR</p> <p>Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</p>	<p><input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur</p> <p>Numéro :</p>

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Conseils Diag**

Adresse : **45 Boulevard François Grosso**
06000 NICE

N° Siret : **80934680200014**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**

N° de police : **181.245.406** date de validité : **14/01/2019**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION, 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX le 16/11/2013**

N° de certification : **2485026**

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500 Janvier 2013**

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Appareil de cuisson	Non raccordé	
GODIN		
	Cuisine - Central	Installation non alimentée
Appareil de cuisson	Etanche	
FALCON		
	Cuisine - Central	Installation non alimentée

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...
(2)	Non raccordé - Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M. Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
<i>Risques Encourus</i>				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.		Intervention au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV).
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i>				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Une impossibilité technique empêche la vérification de l'étanchéité de l'installation

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **04/10/2018**

Fait à **NICE** le **08/10/2018**

Rapport n° : **SAPAR 2416 GAZ**

Date de fin de validité : **07/10/2021**

Nom / Prénom du responsable : **BOUSCATIER NANDA**

Nom / Prénom de l'opérateur : **DOMINGUES José**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C15-600 de juillet 2017.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

<p>▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Département : ALPES MARITIMES Commune : CANNES (06400) Adresse : 37 avenue du Roi Albert Lieu-dit / immeuble : Villa Les Cistes</p> <p>Réf. Cadastre : NC</p> <p>▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :</p> <p>N° de Lot :</p>	<p>Type d'immeuble : <input type="checkbox"/> Appartement <input checked="" type="checkbox"/> Maison individuelle</p> <p>Propriété de : [REDACTED] Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES</p> <p>Année de construction : Non communiquée Année de l'installation : > à 15ans</p> <p>Distributeur d'électricité : Enedis</p> <p>Rapport n° : SAPAR 2416 ELEC</p>
---	---

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre
 Nom / Prénom [REDACTED]
 Adresse : **Villa Les Cistes**
37 avenue du Roi Albert
06400 CANNES

▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
 Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ Identité de l'opérateur :

Nom : **DOMINGUES**
 Prénom : **José**
 Nom et raison sociale de l'entreprise : **Conseils Diag**
 Adresse : **45 Boulevard François Grosso**
06000 NICE
 N° Siret : **80934680200014**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**
 N° de police : **181.245.406** date de validité : **14/01/2019**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION** 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX, le 31/10/2013 jusqu'au 30/10/2018

N° de certification : **2485026**

D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

F ANOMALIES IDENTIFIEES				
N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.			Les ENVELOPPES des MATERIELS ELECTRIQUES doivent être présentes, en place et en bon état
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.			Les dispositifs de CONNEXION (bornes, type « dominos », etc.) doivent être placés dans des boîtes de CONNEXION équipées de leur couvercle d'obluration ou dans des goulottes ou plinthes équipées de couvercles.
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.			Les isolants des CONDUCTEURS doivent être en bon état Les dispositifs de protection sont d'un modèle ne permettant pas l'accès aux parties actives (neutre compris) lors de la manipulation.

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
 (*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

Néant

G.3 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise 	Dates de visite et d'établissement de l'état Visite effectuée le 04/10/2018 Date de fin de validité : 07/10/2021 Etat rédigé à NICE Le 08/10/2018 Nom : DOMINGUES Prénom : José Signature de l'opérateur :
---	---

OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
2	<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
3	<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
4	<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
5	<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
6	<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
7	<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
8	<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant.</p> <p>Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
9	<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
10	<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600

J INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tou ou partie de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation, Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Villa**
Adresse : **Villa Les Cistes**
37 avenue du Roi Albert
06400 CANNES

Descriptif du bien :
Encombrement constaté : **Néant**
Situation du lot ou des lots de copropriété
Escalier :
Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**
Document(s) joint(s) : **Néant**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

B DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client

Nom / Prénom : **[REDACTED]**
Adresse : **37 avenue du Roi Albert**
Villa Les Cistes
06400 CANNES

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **DOMINGUES José**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **SARL Conseils Diag**
Adresse : **45 Boulevard François Grosso 06000 NICE**
N° siret : **80934680200014**
N° certificat de qualification : **2485026**
Date d'obtention : **21/11/2013**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**
60 avenue du Général de Gaulle
92046 NANTERRE CEDEX

Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**

N° de contrat d'assurance : **181.245.406**

Date de validité du contrat d'assurance : **14/01/2019**

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Terrasse extérieur	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Entrée, hall, escaliers	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Salle de sport	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
1er		
Palier 1er et hall	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Dégagement, placards n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Dressing n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Dressing n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Salle de bains, wc	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Chambre de Maître	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Parquet	Absence d'indice.
Salle à Manger	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Dégagement	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Buanderie	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Local piscine	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Cuisine	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Dégagement, placards n°2	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Sanitaires (lavabo, wc 1 et 2)	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Dégagement ascenseur n°1	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Terrasse n°1	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
2ème		
Salon, salle à manger	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
Terrasse piscine	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
1er SS		
Palier, escaliers	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Garages	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Métal	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Dégagement ascenseur n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Cave à vin	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle de dégustation	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Salle de cinema	Mur - Plâtre Moquette	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice
Local technique	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Débarras	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Dégagement machinerie ascenseur	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
Machinerie ascenseur	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice
RDJ		
Studio - poste de surveillance	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

111

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Salle d'eau, wc - poste de surveillance	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Appartement 2 pièces - Séjour, cuisine	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Appartement 2 pièces - Chambre	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - PVC	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Appartement 2 pièces - Salle d'eau, wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indice.
Jardins	Plancher - Béton Végétation de type méditerranéenne	Absence d'indice.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes.
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature.
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Balcon (1er) : Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).
 Terrasse n°2 (2ème) : Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).
 Balcons (2ème) : Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :
 Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.
 Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;
 Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
 Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.)
 2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
 Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.
 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.
 3. Matériel utilisé :
 Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction
 NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 07/04/2019.
 Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
 L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

CACHET DE L'ENTREPRISE	
Signature de l'opérateur	Référence : [REDACTED] Fait à : NICE le 08/10/2018 Visite effectuée le : 04/10/2018 Durée de la visite : 4 h 00 min Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA Opérateur : Nom : DOMINGUES Prénom : José



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;
 NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation ;
 NOTE 3 Conformément à l'article L 271-8 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Villa Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles) Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	Propriété de : [REDACTED] Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : [REDACTED] Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : SAPAR 2416 A Le repérage a été réalisé le : 04/10/2018 Par : DOMINGUES José N° certificat de qualification : 2485026 Date d'obtention : 03/11/2013 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX	Date d'émission du rapport : 08/10/2018 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT Adresse laboratoire : BP 50047 20, rue du Kochersberg 67701 SAVERNE CEDEX Numéro d'accréditation : 1-1751 Organisme d'assurance professionnelle : GAN ASSURANCE Adresse assurance : 10 Rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX N° de contrat d'assurance : 181.245.406 Date de validité : 14/01/2019
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à NICE le 08/10/2018 Cabinet : Conseils Diag Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA Nom du diagnostiqueur : DOMINGUES José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1

DESIGNATION DU BATIMENT 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1

EXECUTION DE LA MISSION 1

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1

SOMMAIRE 2

CONCLUSION(S) 3

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 3

PROGRAMME DE REPERAGE 4

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

RAPPORTS PRECEDENTS 5

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 5

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 6

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 7

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 9

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 9

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS 9

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 9

COMMENTAIRES 10

ELEMENTS D'INFORMATION 10

ANNEXE 1 – CROQUIS 11

D CONCLUSION(S)
 Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
18	Balcon	1er	Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).
21	Terrasse n°2	2ème	Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).
22	Balcons	2ème	Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardoux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 04/10/2018

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

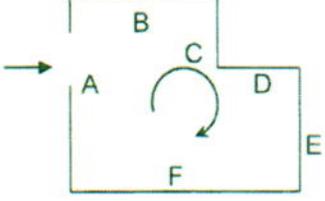
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION				
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Terrasse extérieur	RDC	OUI	
2	Entrée, hall, escaliers	RDC	OUI	
3	Salle de sport	RDC	OUI	
4	Palier 1er et hall	1er	OUI	
5	Dégagement, placards n°1	1er	OUI	
6	Dressing n°1	1er	OUI	
7	Dressing n°2	1er	OUI	
8	Salle de bains, wc	1er	OUI	
9	Chambre de Maître	1er	OUI	
10	Salle à Manger	1er	OUI	
11	Dégagement	1er	OUI	
12	Buanderie	1er	OUI	
13	Local piscine	1er	OUI	
14	Cuisine	1er	OUI	
15	Dégagement, placards n°2	1er	OUI	
16	Sanitaires (lavabo, wc 1 et 2)	1er	OUI	
17	Dégagement ascenseur n°1	1er	OUI	
18	Balcon	1er	NON	<i>Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).</i>
19	Terrasse n°1	1er	OUI	
20	Salon, salle à manger	2ème	OUI	
21	Terrasse n°2	2ème	NON	<i>Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).</i>
22	Balcons	2ème	NON	<i>Pas d'accès (pas de courant - volets roulants électriques).</i>
23	Terrasse piscine	2ème	OUI	
24	Palier, escaliers	1er SS	OUI	
25	Garages	1er SS	OUI	
26	Dégagement ascenseur n°2	1er SS	OUI	
27	Wc	1er SS	OUI	
28	Cave à vin	1er SS	OUI	
29	Salle de dégustation	1er SS	OUI	
30	Salle de cinéma	1er SS	OUI	
31	Local technique	1er SS	OUI	
32	Débarras	1er SS	OUI	
33	Dégagement machinerie ascenseur	1er SS	OUI	
34	Machinerie ascenseur	1er SS	OUI	
35	Studio - poste de surveillance	RDJ	OUI	
36	Salle d'eau, wc - poste de surveillance	RDJ	OUI	
37	Appartement 2 pièces - Séjour, cuisine	RDJ	OUI	
38	Appartement 2 pièces - Chambre	RDJ	OUI	
39	Appartement 2 pièces - Salle d'eau, wc	RDJ	OUI	
40	Jardins	RDJ	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
1	Terrasse extérieur	RDC	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
2	Entrée, hall, escaliers	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
3	Salle de sport	RDC	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
4	Palier 1er et hall	1er	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
5	Dégagement, placards n°1	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
6	Dressing n°1	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
7	Dressing n°2	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
8	Salle de bains, wc	1er	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
9	Chambre de Maître	1er	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Parquet
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
10	Salle à Manger	1er	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
11	Dégagement	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
12	Buanderie	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
13	Local piscine	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
Plancher	Sol	Béton - Carrelage			

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
14	Cuisine	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
15	Dégagement, placards n°2	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
16	Sanitaires (lavabo, wc 1 et 2)	1er	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
17	Dégagement ascenseur n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
18	Balcon	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
19	Terrasse n°1	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
20	Salon, salle à manger	2ème	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
21	Terrasse n°2	2ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
22	Balcons	2ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
23	Terrasse piscine	2ème	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
24	Palier, escaliers	1er SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
25	Garages	1er SS	Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Métal
			Porte n°1 - Embrasure	A	Métal
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
26	Dégagement ascenseur n°2	1er SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
27	Wc	1er SS	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
28	Cave à vin	1er SS	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
29	Salle de dégustation	1er SS	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
30	Salle de cinéma	1er SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Moquette
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
31	Local technique	1er SS	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
32	Débarras	1er SS	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
33	Dégagement machinerie ascenseur	1er SS	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
34	Machinerie ascenseur	1er SS	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
35	Studio - poste de surveillance	RDJ	Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
36	Salle d'eau, wc - poste de surveillance	RDJ	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
37	Appartement 2 pièces - Séjour, cuisine	RDJ	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
			Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
38	Appartement 2 pièces - Chambre	RDJ	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium
39	Appartement 2 pièces - Salle d'eau, wc	RDJ	Fenêtre n°1 - Volets	A	PVC
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
40	Jardins	RDJ	Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plancher	Sol	Béton - Végétation de type méditerranéenne

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE			
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrément	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	
COMMENTAIRES			
Néant			

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

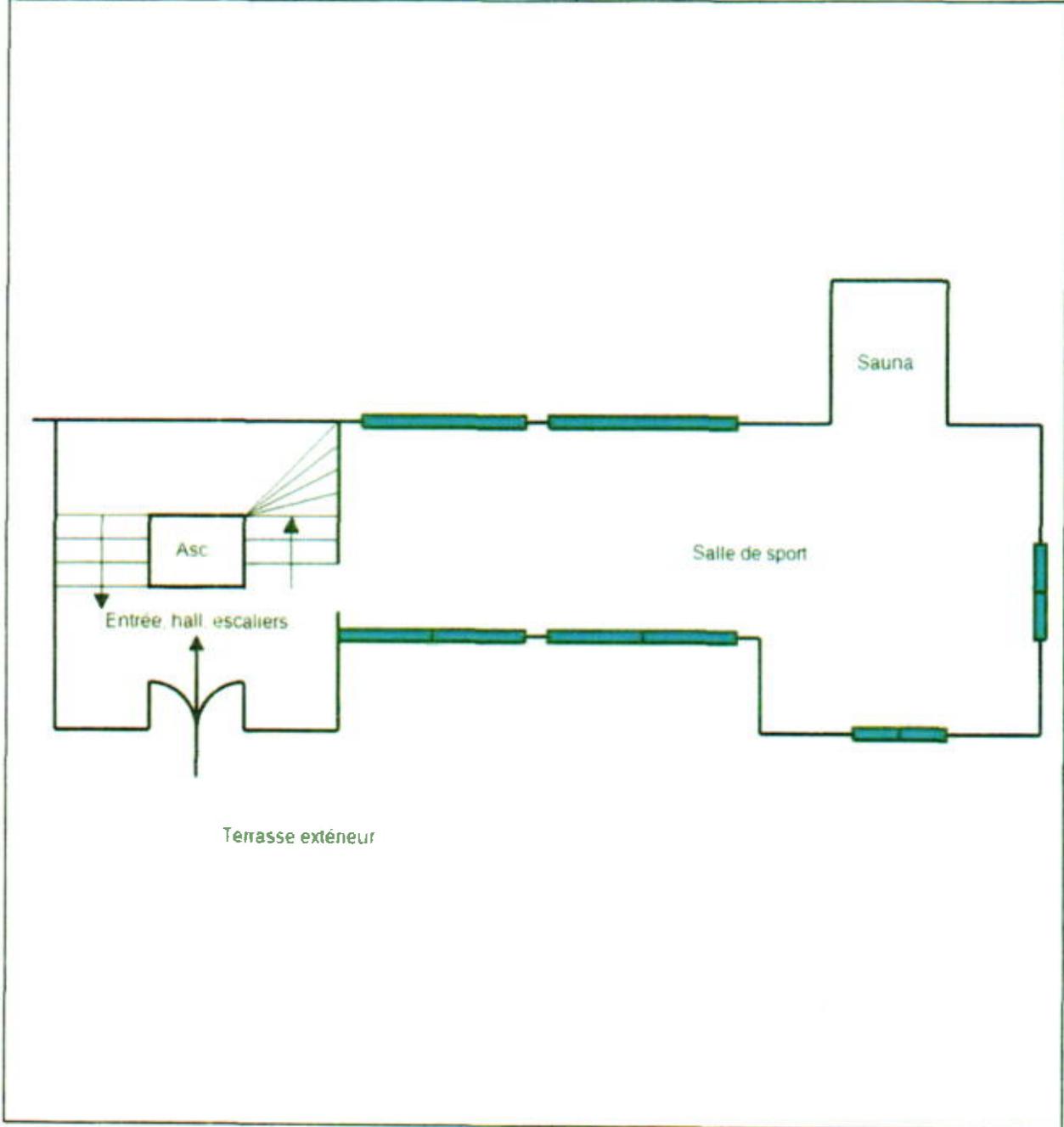
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

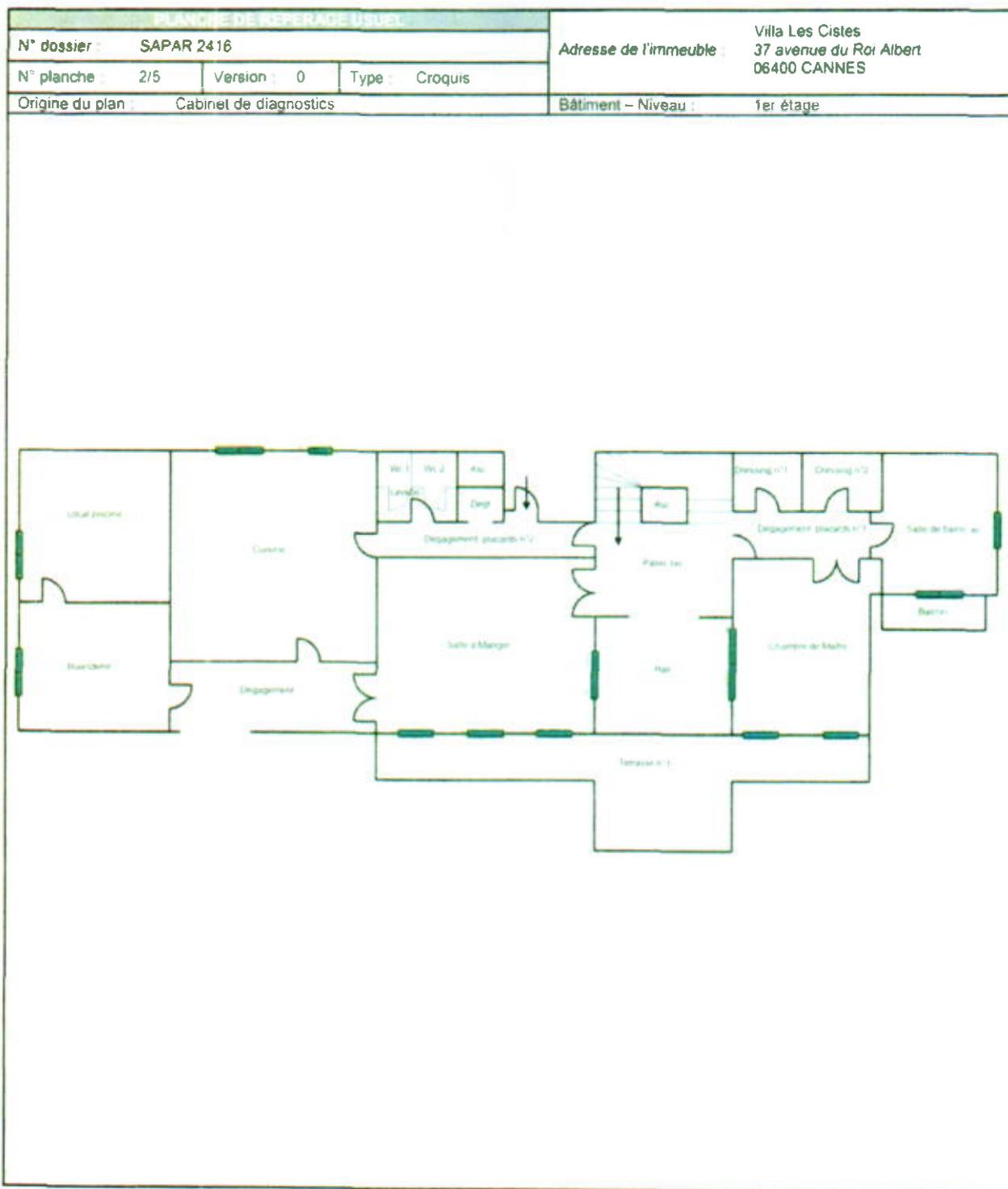
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 - CROQUIS

PLANCHE 1 - SAPAR 2416 A - USUEL			Adresse de l'immeuble : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	
N° dossier : SAPAR 2416	Version : 0		Type : Croquis	Bâtiment - Niveau : RDC
N° planche : 1/5	Origine du plan : Cabinet de diagnostics			

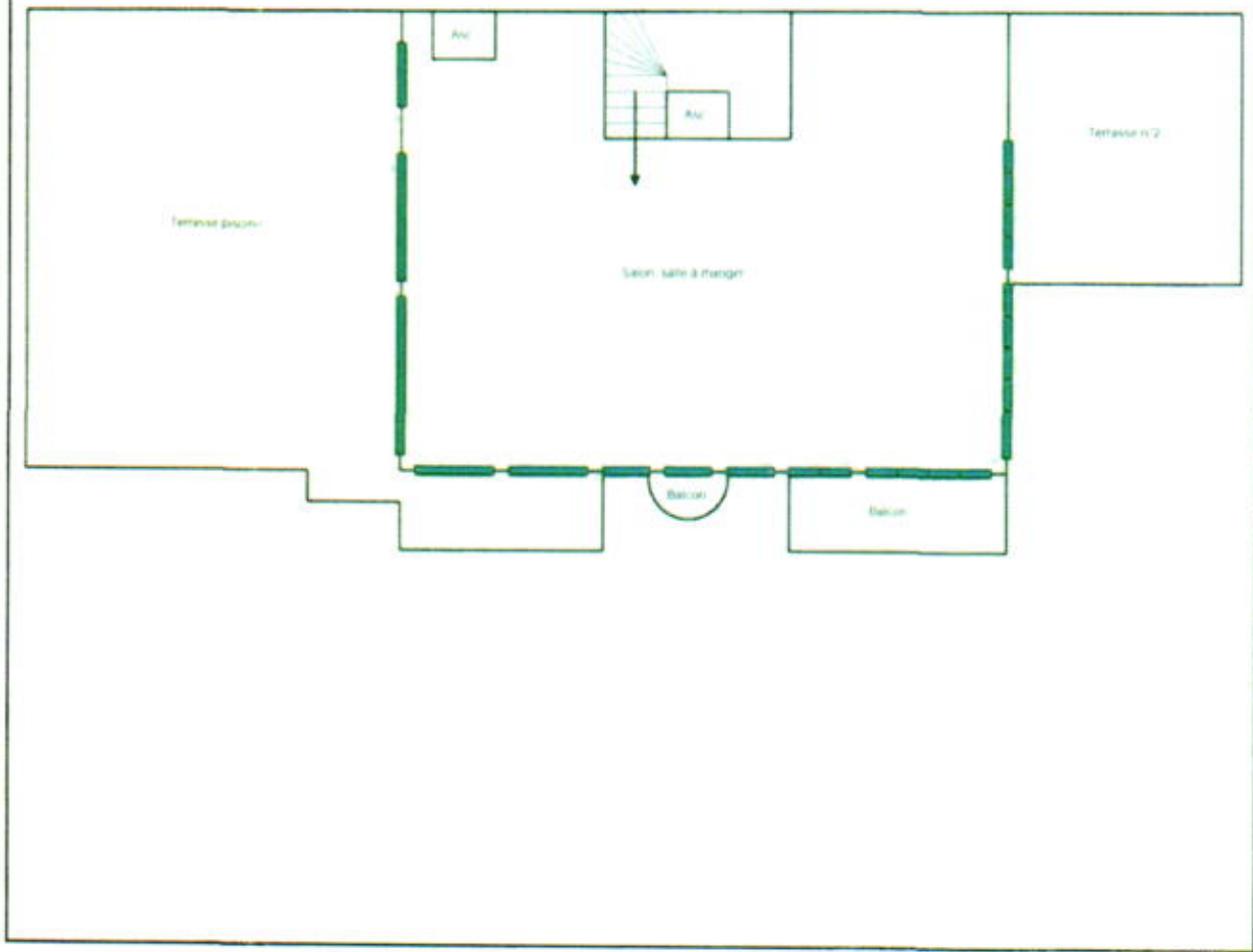


Amiante



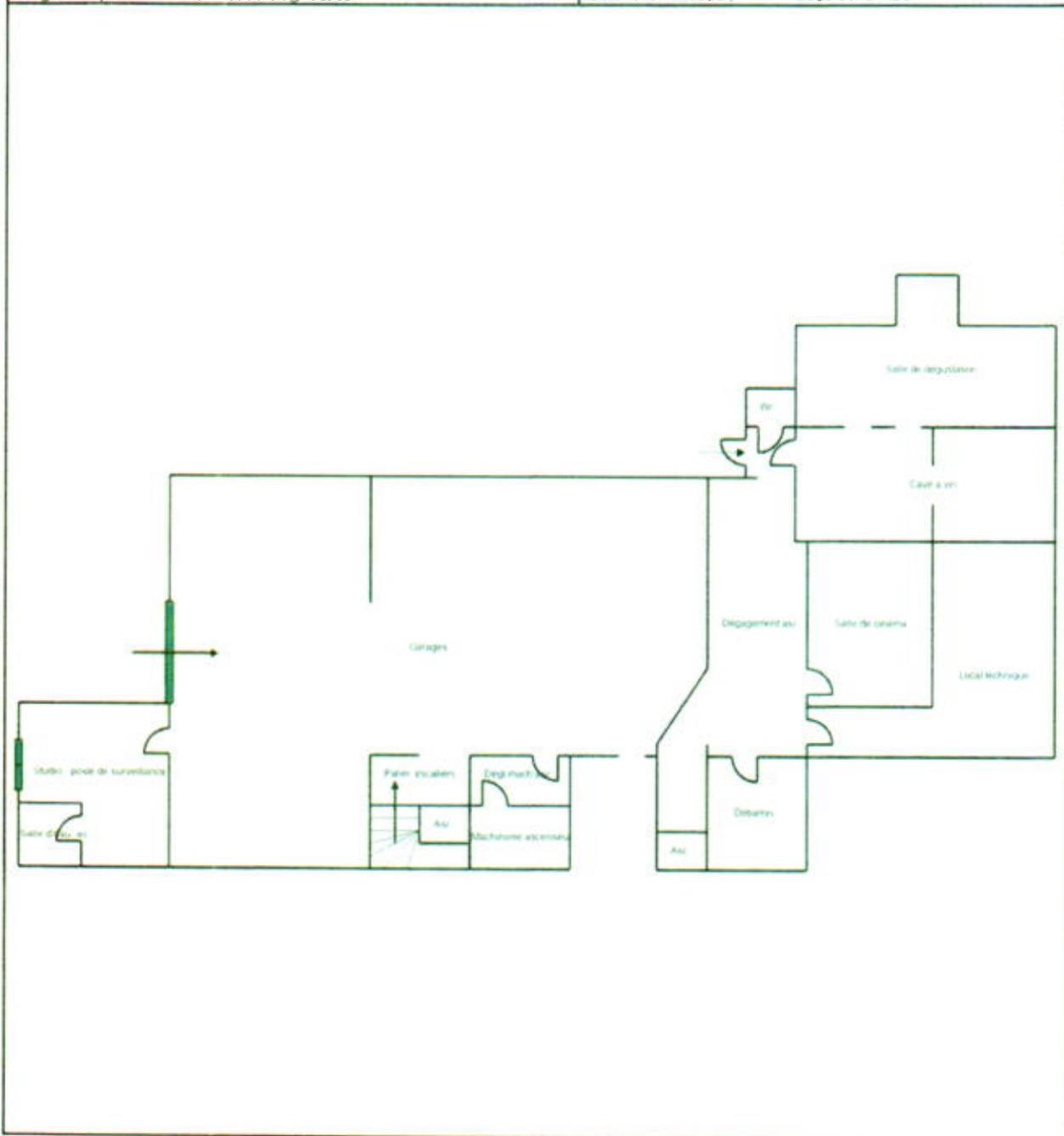
Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	SAPAR 2416			Villa Les Cistes	
N° planche :	3/5	Version :	0	37 avenue du Roi Albert	
		Type :	Croquis	06400 CANNES	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment - Niveau :	2eme étage



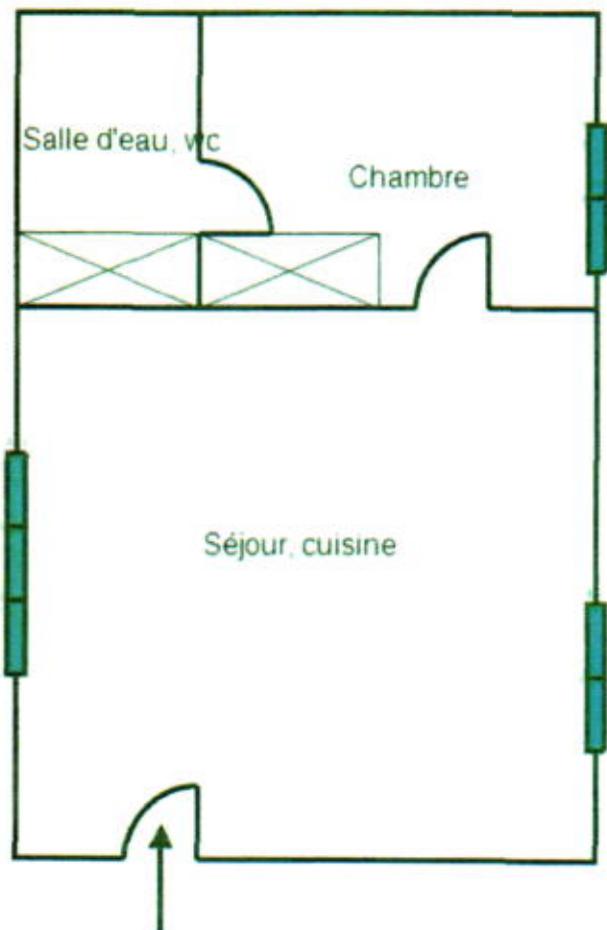
Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	
N° dossier :	SAPAR 2416			Bâtiment - Niveau : Sous-sol & RDJ	
N° planche :	4/5	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan : Cabinet de diagnostics					



Amiante

PLAN DE REPERAGE USUEL			
N° dossier : SAPAR 2416		Adresse de l'immeuble : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	
N° planche : 5/5	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan : Cabinet de diagnostics		Bâtiment - Niveau :	Apt 2 pièces



Amiante

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat
Attribué à

Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271 1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs du repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/11/2013	02/11/2016
DPE sans mention Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique du bâtiment en compte de la réglementation en vigueur et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2013	18/11/2016
Electricité Arrêté du 6 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/10/2013	30/10/2016
Gas Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/11/2013	18/11/2016
Ploomb sans mention Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'asbestose au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/11/2013	03/11/2016
Termite maitrisée Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/11/2013	20/11/2016

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

Date : 18/12/2013
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON
Directeur Général

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 11, avenue du Général de Gaulle - 92149 Paris La Défense
BUREAU ÉMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 11, avenue des Proustiers - BP 18 - 06075 Cannes Cedex



Amiante



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006. Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006. Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006. Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006. Arrêté du 17 octobre 2012. Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

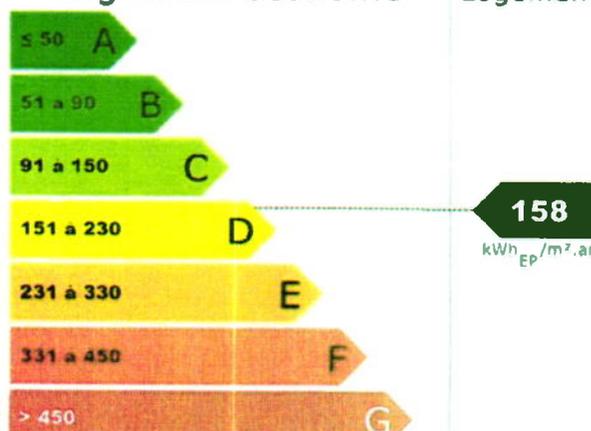
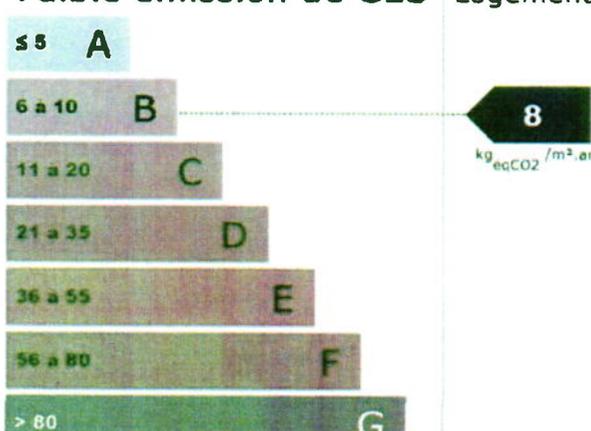
Date du rapport : 08/10/2018 N° de rapport : SAPAR 2416 Valable jusqu'au : 07/10/2028 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Villa Année de construction : 1985 environ Surface habitable : 639 m²	Diagnostiqueur : DOMINGUES José Signature : 
Adresse : 37 avenue du Roi Albert Villa Les Cistes 06400 CANNES INSEE : 6029	
Propriétaire : Nom : SARL SAPAR Adresse : Villa Les Cistes 37 avenue du Roi Albert 06400 CANNES	

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ep})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Electrique 29 410	75 879	4 065,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 5 452	14 067	598,00 €
Refroidissement	Electrique 4 472	11 537	703,00 €
Consommations d'énergie pour les usages recensés	39 334	101 482	5 627,00 € ⁽¹⁾

(1) coût éventuel des abonnements inclus

<h4>Consommations énergétiques</h4> <p>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Consommation conventionnelle : 158 kWh_{EP}/m².an</p> <p>Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*</p>	<h4>Emissions de gaz à effet de serre (GES)</h4> <p>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Estimation des émissions : 8 kg_{eqCO2}/m².an</p>
<p>Logement économe</p>  <p>158 kWh_{EP}/m².an</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Faible émission de GES</p>  <p>8 kg_{eqCO2}/m².an</p> <p>Forte émission de GES</p>

* rayer la mention inutile

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Béton banché	552,16	Extérieur	20	Période d'isolation de 1983 à 1988 (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Dalle béton	288	Combles perdus	Non isolé

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	212	Extérieur	Non isolé
Plancher 2	Dalle béton	77	Local non chauffé	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	5	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	4,25	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	2,12	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 3	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 15 mm)	13,11	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 15 mm)	13,11	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	4,34	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 6	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	4,34	Extérieur	Oui	Non

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 7	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	7,42	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	1,97	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 9	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	1,42	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 10	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	3,56	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 11	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	7,14	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 12	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	7,17	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 13	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	3,09	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 14	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	1,64	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 15	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	3,52	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 16	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	6,07	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 17	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	6,13	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 18	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	25,46	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 19	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	7,95	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 20	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	9,87	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 21	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm)	5,89	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 22	Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 8 mm)	3,02	Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT							
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Pompe à chaleur air/air	Electrique		160,51 %	Non	2000	Non requis	Individuel
Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage							
Soufflage d'air chaud (surface chauffée : 638,81 m ²)							
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT							
Type de système					Surface climatisée (m ²)		
Individuelle électrique					638,80999755859		
C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		51,33%	Non	2000	Non requis	Individuel
Chauffe-eau vertical	Electrique		51,33%	Non	2000	Non requis	Individuel
C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION							
TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION							
Type de système					Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe	
Ventilation mécanique auto réglable après 1982					Non	Non	
C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -							
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :		Néant					

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- **Régulez et programmez** : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on régle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- **Réduisez le chauffage d'un degré**, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- **Éteignez le chauffage** quand les fenêtres sont ouvertes.
- **Fermez les volets et/ou tirez les rideaux** dans chaque pièce pendant la nuit.
- **Ne placez pas de meubles** devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- **Arrêtez le chauffe-eau** pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- **Préférez les mitigeurs thermostatiques** aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- **Ne bouchez pas les entrées d'air**, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- **Aérez périodiquement le logement.**

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++, ...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEPI/m².an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.	158				
Simulation 1	Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	158				
Simulation 1	L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	158				
Simulation 2	Installation d'une VMC hygroréglable type B	145	€€€	★★★★★	●●●●	
Simulation 2	Installation d'une VMC hygroréglable type B	145	€€€	★★★★★	●●●●	
Simulation 2	Installation d'une VMC double flux	145	€€€	★★★★★	●●●●	

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> ★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an 	<ul style="list-style-type: none"> € : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC 	<ul style="list-style-type: none"> ●●●●● : moins de 5ans ●●●● : de 5 à 10 ans ●●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

Commentaires :
 Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
 Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
 Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr
 Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature



Etablissement du rapport :

Fait à NICE le 08/10/2018

Cabinet : **Conseils Diag**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**

N° de police : **181.245.406**

Date de validité : **14/01/2019**

Date de visite : **04/10/2018**

Nom du responsable : **BOUSCATIER NANDA**

Le présent rapport est établi par **DOMINGUES José** dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX

N° de certificat de qualification : **2485026** Date d'obtention : **16/11/2013**

Version du logiciel utilisé : **Analysimmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 3CL-2012	Référence du DPE :
---	--------------------

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	06 - Alpes Maritimes
	Altitude	68 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1985
	Surface habitable	638,81 m ²
	Nombre de niveaux	3
	Hauteur moyenne sous plafond	3,19 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Béton banché, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m ²) : 552,16, U (W/m ² K) : 0,78, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : de 1983 à 1988
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m ²) : 212, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0 Plancher 2 : Dalle béton, Surface (m ²) : 77, U (W/m ² K) : 2, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0
	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Dalle béton, Surface (m ²) : 288, U (W/m ² K) : 0,33, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Année de travaux d'isolation : de 1983 à 1988
	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m ² K) = 4,4, Surface (m ²) : 2,12, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 2 : U (W/m ² K) = 4,4, Surface (m ²) : 2,12, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 3 : U (W/m ² K) = 4,1, Surface (m ²) : 6,55, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : aucune, , Fenêtre 4 : U (W/m ² K) = 4,1, Surface (m ²) : 6,55, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0,

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

	<p>Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 15 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : aucune, .</p> <p>Fenêtre 5 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 4,34, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 6 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 4,34, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 7 : U (W/m²K) = 3,4, Surface (m²) : 3,71, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 8 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 1,97, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 9 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 1,42, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Nord, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 10 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 3,56, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), .</p> <p>Fenêtre 11 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 7,14, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC</p>
--	---

	<p>(épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 12 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 3,58, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 13 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 3,09, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 14 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,64, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 15 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 1,76, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 16 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 6,07, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 17 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 3,07, Nombre : 2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 18 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 6,36, Nombre : 4, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$), Fenêtre 19 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 7,95, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont</p>
--	---

Systèmes		thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), Fenêtre 20 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 9,87, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), Fenêtre 21 : U (W/m²K) = 3,3, Surface (m²) : 5,89, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Ouest, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 10 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), Fenêtre 22 : U (W/m²K) = 4,4, Surface (m²) : 3,02, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 8 mm, Type de menuiserie : Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Fenêtres sans ouverture possible, Type de fermeture : aucune, .
	Caractéristiques des portes	Porte 1 : U (W/m²K) = 3,5, Surface (m²) : 5, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 0, Type de porte : Opaque pleine, Type de menuiserie : Bois, Au nu intérieur, Largeur approximative des dormant : 5 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	Total des liaisons Plancher bas - Mur : 438,72 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 438,72 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 219,36 m Total des liaisons Refend - Mur : 6,38 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 280,561 m
	Caractéristiques de la ventilation	Ventilation mécanique auto réglable après 1982
	Caractéristiques du chauffage	Pompe à chaleur air/air ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 09/10/2000 Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire, Chauffage principal Emetteur(s) associé(s) :
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 09/10/2000, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle Chauffe-eau vertical ; Type d'énergie : Electrique, Type de combustible : Electricité, Date de fabrication : 09/10/2000, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production hors volume habitable, Pièces alimentées non contiguës, installation individuelle	
Caractéristiques de la climatisation	Individuelle électrique Surface climatisée : 638,809997558594 m²	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	Appartement avec systèmes individuels de chauffage ou de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X		X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
37 AVENUE DU ROI ALBERT IER 06400 CANNES
CM 27



Date : 09/10/2018
Code INSEE : 06029
Commune : Cannes
Population : 73234
Cadastre : 000 CM 27
Vendeur-Bailleur : SAPAR
Acquéreur-locataire :

SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

3 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME - NIVEAU 3

RISQUES NATURELS (1)

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Feu de forêt
 Inondation
 Inondation - Par submersion marine
 Mouvement de terrain
 Mouvement de terrain - Glissement de terrain
 Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises
 Mouvement de terrain - Tassements différentiels
 Radon
 Séisme

AUCUN

Rupture de barrage
 Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, repérez-vous sur conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
 (2) BASOL = Base de données de pollution des Sols. (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services.
 (4) ICPE = Installations Classées pour le Protéction de l'Environnement.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Approuvé	PPR - Cannes	29/12/2010
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPR sur plusieurs communes	23/12/1998
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRi Siagne - Revision	06/06/2008

CONCLUSIONS

- Feu de forêt: Concerné
- Inondation: Non concerné

Atlas de Zone Inondable

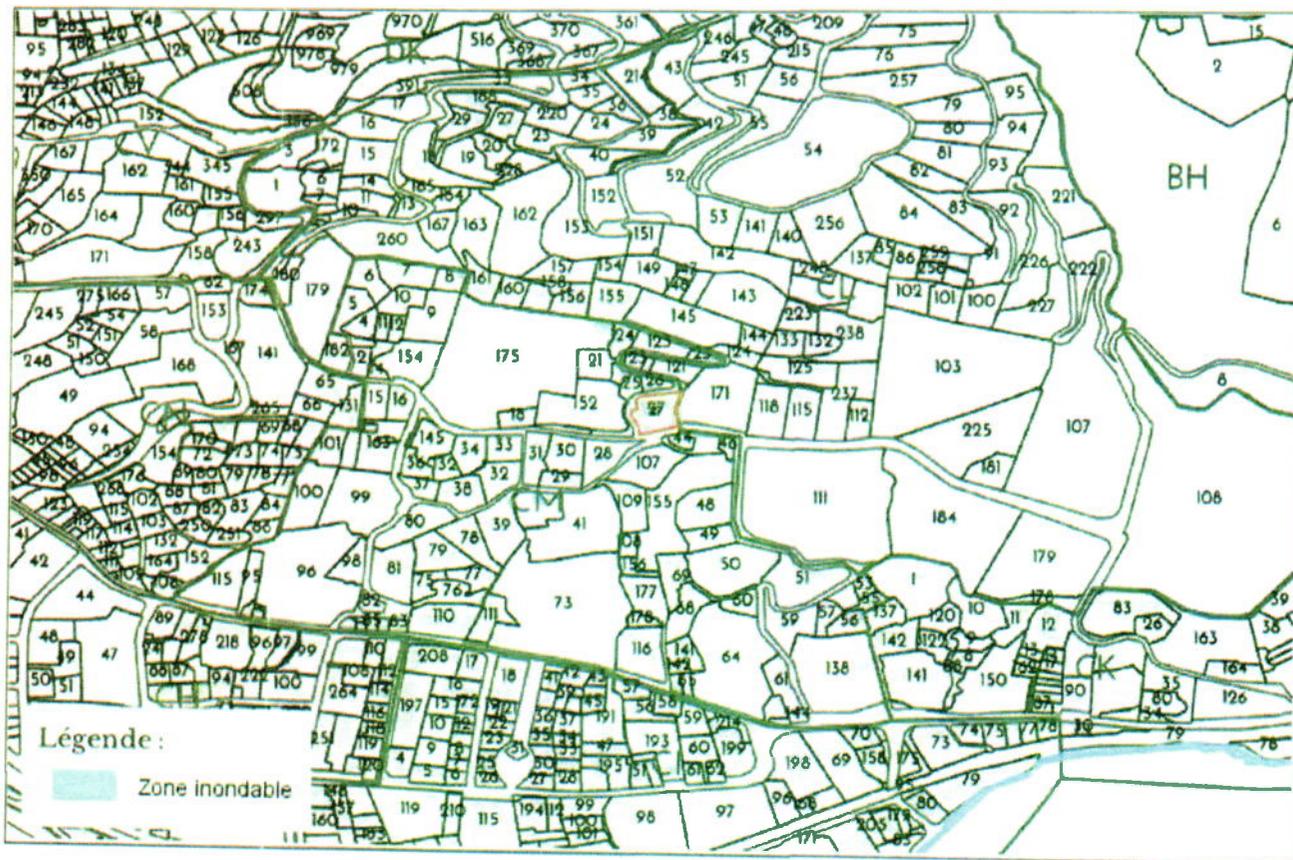
Nom de l'AZI	Date
AZI06 cotiers 06	

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

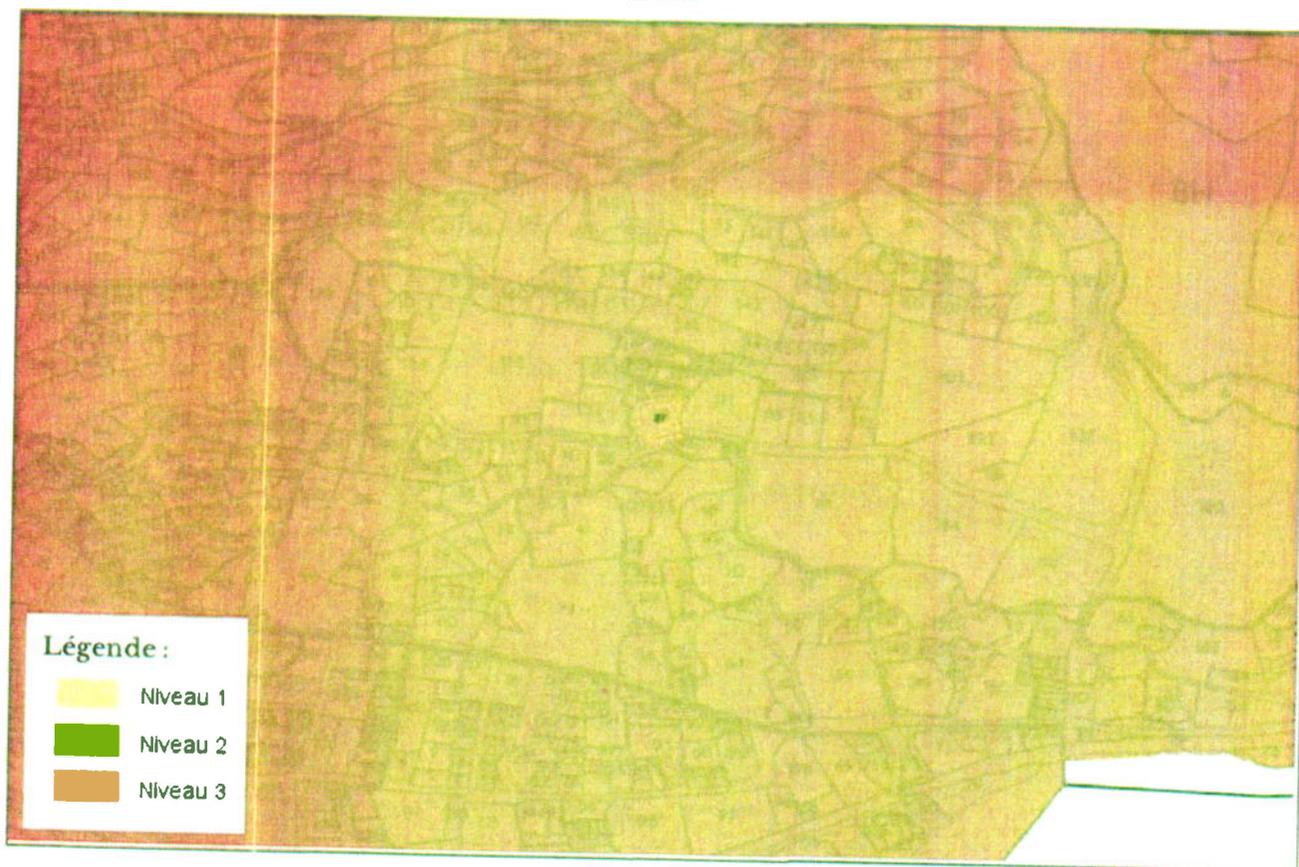
Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	1982-11-05 00:00:00	1982-11-10 00:00:00	1982-12-15 00:00:00	1982-12-22 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1987-10-10 00:00:00	1987-10-11 00:00:00	1987-12-02 00:00:00	1988-01-16 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1987-10-04 00:00:00	1987-10-05 00:00:00	1988-06-22 00:00:00	1988-06-30 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1989-02-25 00:00:00	1989-02-26 00:00:00	1989-12-05 00:00:00	1989-12-13 00:00:00
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1989-02-25 00:00:00	1989-02-26 00:00:00	1990-01-08 00:00:00	1990-02-07 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1991-09-28 00:00:00	1991-09-30 00:00:00	1992-09-21 00:00:00	1992-10-15 00:00:00
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	1992-12-05 00:00:00	1992-12-05 00:00:00	1993-03-19 00:00:00	1993-03-28 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1993-10-05 00:00:00	1993-10-10 00:00:00	1993-10-19 00:00:00	1993-10-24 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1994-06-26 00:00:00	1994-06-27 00:00:00	1994-11-15 00:00:00	1994-11-24 00:00:00
Glissement de terrain	1994-06-26 00:00:00	1994-06-27 00:00:00	1994-11-15 00:00:00	1994-11-24 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1994-11-04 00:00:00	1994-11-06 00:00:00	1994-11-21 00:00:00	1994-11-25 00:00:00
Glissement de terrain	1993-10-05 00:00:00	1993-10-10 00:00:00	1995-01-12 00:00:00	1995-01-31 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1996-01-11 00:00:00	1996-01-12 00:00:00	1996-02-02 00:00:00	1996-02-14 00:00:00
Éboulement, glissement et affaissement de terrain	1996-01-11 00:00:00	1996-01-12 00:00:00	1996-04-03 00:00:00	1996-04-17 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1998-09-05 00:00:00	1998-09-05 00:00:00	1999-02-23 00:00:00	1999-03-10 00:00:00
Inondations et coulées de boue	1999-10-23 00:00:00	1999-10-24 00:00:00	2000-03-03 00:00:00	2000-03-19 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2000-11-05 00:00:00	2000-11-06 00:00:00	2000-12-19 00:00:00	2000-12-29 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2000-11-06 00:00:00	2000-11-06 00:00:00	2001-03-06 00:00:00	2001-03-23 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2000-12-24 00:00:00	2000-12-25 00:00:00	2001-08-29 00:00:00	2001-09-26 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2003-10-31 00:00:00	2003-11-01 00:00:00	2004-05-11 00:00:00	2004-05-23 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2004-08-05 00:00:00	2004-08-05 00:00:00	2005-01-11 00:00:00	2005-01-15 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2005-09-08 00:00:00	2005-09-09 00:00:00	2005-12-16 00:00:00	2005-12-30 00:00:00
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2004-01-01 00:00:00	2004-03-31 00:00:00	2009-03-13 00:00:00	2009-03-18 00:00:00
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2004-07-01 00:00:00	2004-09-30 00:00:00	2009-03-13 00:00:00	2009-03-18 00:00:00
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2006-01-01 00:00:00	2006-03-31 00:00:00	2009-03-13 00:00:00	2009-03-18 00:00:00
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2007-01-01 00:00:00	2007-03-31 00:00:00	2009-03-13 00:00:00	2009-03-18 00:00:00

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2007-07-01 00:00:00	2007-09-30 00:00:00	2009-03-13 00:00:00	2009-03-18 00:00:00
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2008-11-30 00:00:00	2008-12-01 00:00:00	2009-05-18 00:00:00	2009-05-21 00:00:00
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2008-12-14 00:00:00	2008-12-15 00:00:00	2009-05-16 00:00:00	2009-05-21 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2009-09-15 00:00:00	2009-09-15 00:00:00	2009-11-10 00:00:00	2009-11-14 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2009-09-18 00:00:00	2009-09-18 00:00:00	2009-11-10 00:00:00	2009-11-14 00:00:00
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	2005-01-01 00:00:00	2005-03-31 00:00:00	2009-12-10 00:00:00	2009-12-13 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2009-12-22 00:00:00	2009-12-25 00:00:00	2010-05-10 00:00:00	2010-05-13 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-01-01 00:00:00	2010-01-01 00:00:00	2010-05-10 00:00:00	2010-05-13 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-02-19 00:00:00	2010-02-19 00:00:00	2010-06-25 00:00:00	2010-06-26 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2010-05-04 00:00:00	2010-05-04 00:00:00	2010-06-25 00:00:00	2010-06-26 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2011-11-04 00:00:00	2011-11-06 00:00:00	2011-11-18 00:00:00	2011-11-19 00:00:00
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	2011-11-08 00:00:00	2011-11-08 00:00:00	2011-12-21 00:00:00	2012-01-03 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2014-11-04 00:00:00	2014-11-05 00:00:00	2014-12-29 00:00:00	2015-01-06 00:00:00
Inondations et coulées de boue	2015-10-03 00:00:00	2015-10-03 00:00:00	2015-10-07 00:00:00	2015-10-08 00:00:00
Mouvements de terrain	2015-10-03 00:00:00	2015-10-04 00:00:00	2016-12-20 00:00:00	2017-01-27 00:00:00

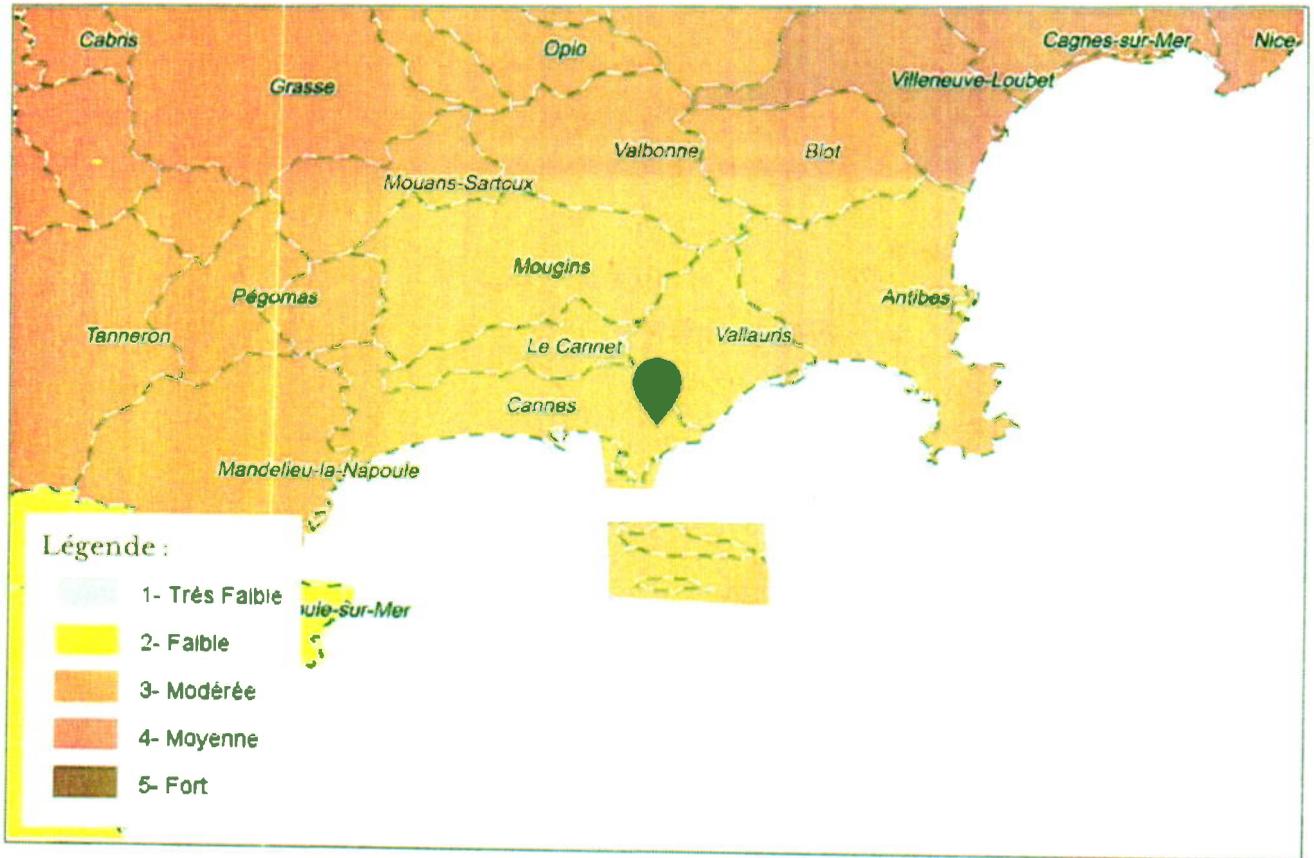
Cartographie des inondations



Radon



Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts





Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL0[6029]060203 du 3 février 2006 Mis à jour le 31 juillet 2011

2. Adresse 37 Avenue du Roi Albert 1er 06400 Cannes

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

prescrit	anticipé	approuvé	Oui	Non
		X		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			date	29/12/2010
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe		avalanches
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique		feux de forêt X
séisme	volcan	autres		

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

prescrit	anticipé	approuvé	Oui	Non
				X
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			date	
	mouvements de terrain	autres		

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
Oui	Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui	Non
	X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui	Non
	X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui	Non
	Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui	Non
	Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui	Non
	Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui	Non
	Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
très faible	faible	modérée X	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui	Non
	X

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui	Non
X	

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

vendeur / bailleur	date / lieu	Oui	Non
SAPAR	09/10/2018 / Cannes		

acquéreur / locataire

Modèle Etat des servitudes risques et d'information sur les sols MTES / DGPR novembre 2017. En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC0502665	carrossiers des pins, impasse alexandre cannes (06029)	440 mètres
PAC0602264	station "villa enella", boulevard alexandre ii cannes (06029)	469 mètres
PAC0604290	osso standard, descente de carburant, 106 avenue maréchal juno du, arrondissement avenue d'antibes cannes (06029)	494 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		